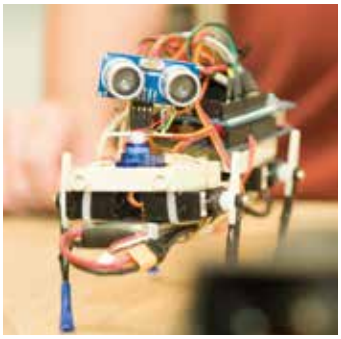

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire

01.LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE

Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04
Les compétences | 06
La gouvernance communautaire | 07
Le fonctionnement de la collectivité | 10
Le budget, les finances et la fiscalité | 14

02.LES SERVICES ET LES PROJETS

L'aménagement et le développement du territoire

L'autorisation du droit des sols : service ADS | 18
Le SCOT BUCOPA | 20
Les actions en faveur du développement de la mobilité | 21
La politique de la ville / Rénovation urbaine | 24
Le contrat de ruralité | 28

L'habitat, le logement et l'accueil des gens du voyage

Le PLH | 30
Aides financières à l'habitat | 30
OPAH et Plateforme de rénovation énergétique locale | 32
Les aires d'accueil des gens du voyage | 34

La collecte et le traitement des déchets

Les déchets : collecte, traitement, tri... | 35
La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 37
Projet PLAINENERGIE | 38

L'environnement, la GEMAPI et le développement durable

L'environnement, les espaces naturels et les paysages | 39
GEMAPI | 39
Le développement durable : PCAET et qualité de l'air | 40

Le développement économique et l'emploi

Aménagement | 41
Accompagnement de projets de développement économique | 43
Services et accompagnement à destination des entreprises | 45
Emploi / formation | 46
Agriculture | 47
Promotion / animation | 47

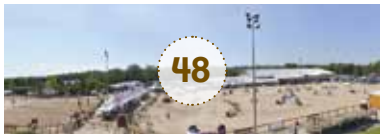

La promotion du tourisme

Office du tourisme | 48
Projets communautaires d'aménagement touristique | 48
Appel à projet touristique | 50
Taxe de séjour | 51

Les actions de proximité et la vie locale

Les séniors - le service du CLIC | 52
Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés | 54
Maison de Services Au Public (MSAP) | 54
Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain | 54
La jeunesse et l'insertion | 57
La culture et l'évènementiel | 57
Le patrimoine | 57

Retrouvez les initiatives « développement durable » de la CCPA au fil des pages

01

LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE

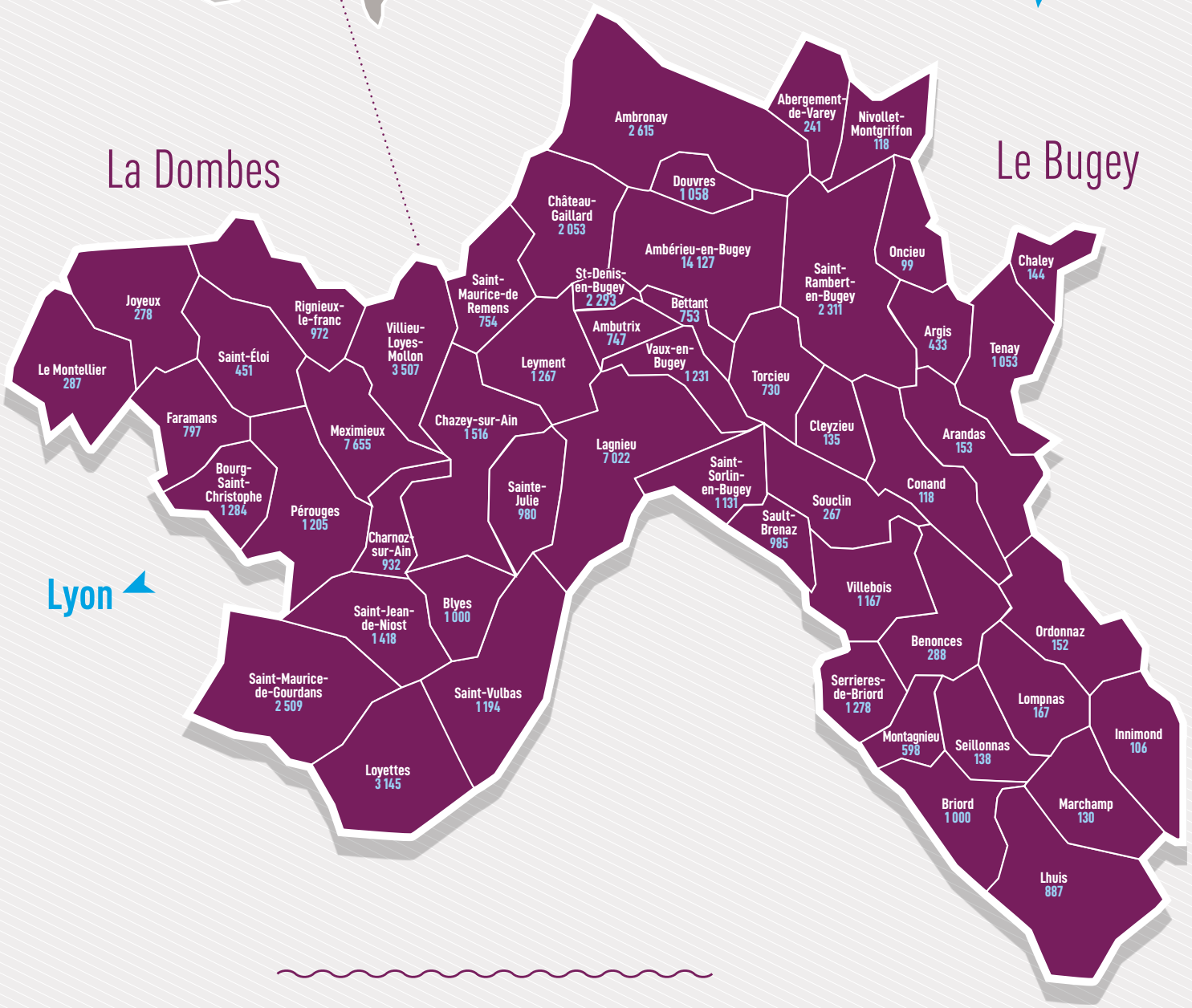

Communes
ET NOMBRE D'HABITANTS

Source: données INSEE 2016 - population municipale

LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

A l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, la Plaine de l'Ain offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 7ème de France par sa population, regroupe 53 communes.

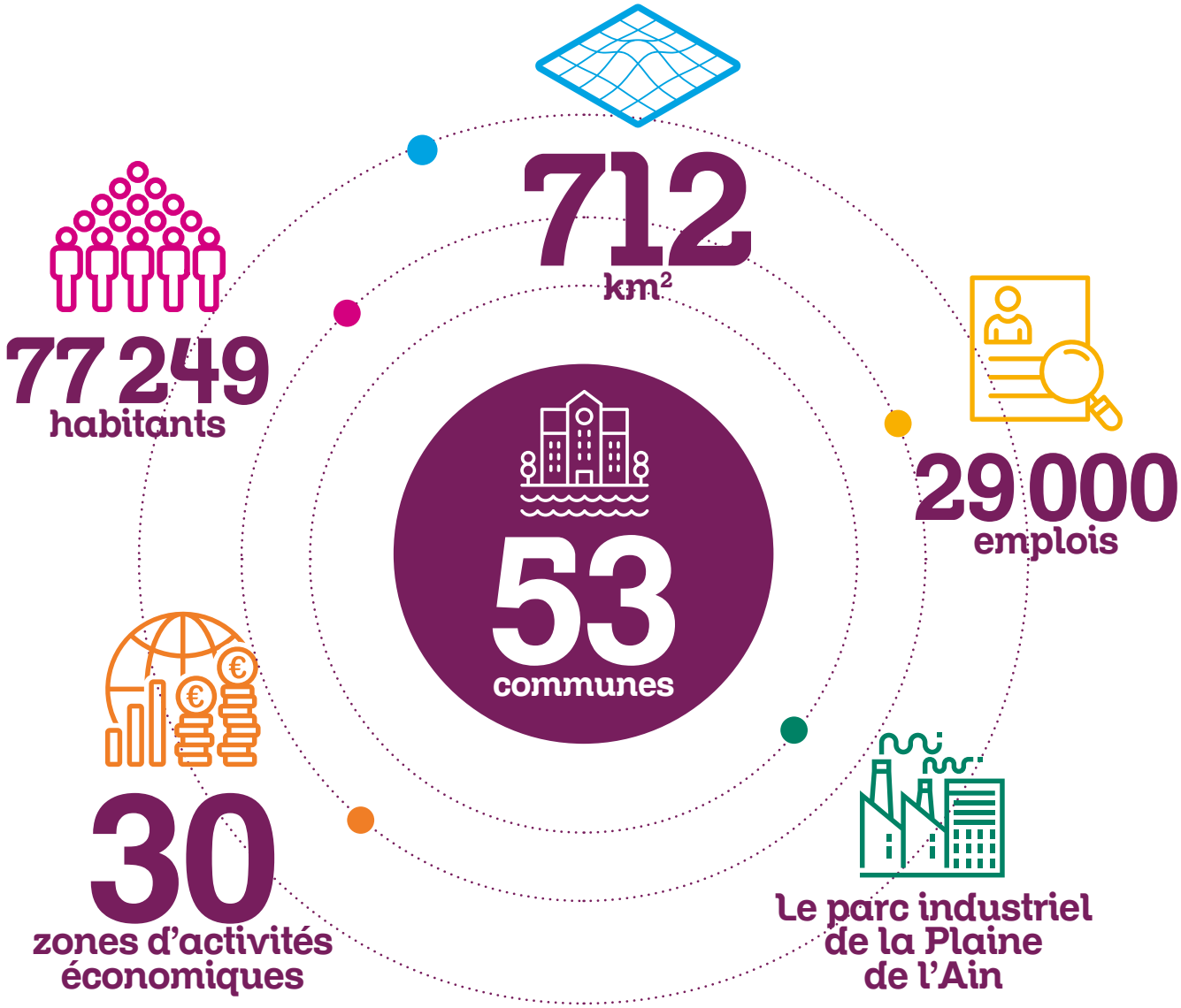

LES COMPÉTENCES EN 2018

PRINCIPALES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ Aménagement de l'Espace
- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

→ Développement économique
- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

→ GEMAPI NOUVELLE COMPÉTENCE
(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Logement
- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Politique de la ville

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)

→ MSAP NOUVELLE COMPÉTENCE
(Maison de services au public)

→ Soutien aux acteurs locaux dans le cadre de la promotion du sport, de la culture, de l'insertion et de la jeunesse

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

→ Voies cyclables et ViaRhôna
itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements

© Didier Jungers

GEMAPI
C'est la compétence des collectivités territoriales en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des Inondations (PI).

← La rivière d'Ain et le lac de Chazey-sur-Ain

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'effectue au travers de trois organes :

1. Le Conseil communautaire
2. Le Bureau communautaire
3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 01/01/2017, le Conseil communautaire est composé de :

84
Conseillers communautaires titulaires

44
Conseillers communautaires suppléants

128
Élus communautaires

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2018, le conseil communautaire s'est réuni lors de huit réunions. Il a adopté 258 délibérations.

Processus d'information et de décision au sein de la CCPA

Commissions consultatives permanentes
émettent des avis et des propositions

=

Bureau communautaire
arbitre

Conseil communautaire
délibère

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires. Il se réunit en préparation des conseils communautaires. En 2018, le bureau s'est réuni à huit reprises.

Le Président de la Communauté de communes :

→ **Jean-Louis GUYADER** est président de la CCPA depuis le 15 avril 2014,

Les 15 vice-présidents délégués de la Communauté de communes :

1er VP → Marcel JACQUIN
en charge de la mobilité, des déplacements et du stationnement

2e VP → Daniel FABRE
en charge de la stratégie et de la prospective économique

3e VP → Christian BUSSY
en charge des bâtiments et du patrimoine immobilier

4e VP → André MOINGEON
en charge de la collecte et tri des déchets, du site du centre technique des ordures ménagères et du suivi de la Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

5e VP → Joël BRUNET
en charge de l'aménagement économique et de la commercialisation des zones d'activités

6e VP → Bernard PERRET
en charge de l'habitat, du logement et du cadre de vie / Schéma de mutualisation

7e VP → Jean-Pierre GAGNE
en charge de la promotion du sport, de la jeunesse et de la solidarité

8e VP → Catherine DAPORTA
en charge du suivi du service Autorisation Droits des Sols (conseil et assistance en urbanisme)

9e VP → Jean-Marie CASTELLANI
en charge du suivi des relations avec le Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (SCOT BUCOPA) et des questions agricoles

10e VP → Marilyn BOTTEX
en charge de la communication, de l'événementiels et de la culture

11e VP → Jean-Félix FEZZOLI
en charge du suivi des fonds de concours généralistes aux communes

12e VP → Eric BEAUFORT
en charge de l'accueil des gens du voyage et des relations avec l'EPF

13e VP → Marc LONGATTE
en charge des déchèteries, de la collecte du verre, du traitement des déchets et des relations avec ORGANOM

14e VP → Éric GAILLARD
en charge du suivi des relations avec le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain

15e VP → Paul VERNAY
en charge du suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les conseillers communautaires membres du Bureau :

→ Elisabeth LAROCHE
en charge des finances, du budget et des transferts de charges

→ Agnès ROLLET
en charge de l'insertion de la jeunesse et de la mission locale jeunes

→ Renée PONTAROLO
en charge des séniors, du CLIC gérontologique

→ Patrick MILLET
en charge du tourisme

→ Liliane BLANC FALCON
en charge du Contrat de ruralité

→ Daniel BEGUET
en charge du Contrat Ambition Région

→ Jean PEYSSON

→ Simon ALBERT

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Dix commissions consultatives permanentes ont été créées en 2014 et 2016. Elles sont composées des conseillers communautaires.

Mobilité, déplacement, stationnement
Nombre de réunions en 2018 : **3**

Développement économique et emploi
Nombre de réunions en 2018 : **10**

Habitat, logement, cadre de vie, ADS
Nombre de réunions en 2018 : **5**

Déchets et environnement
Nombre de réunions en 2018 : **4**

Accueil des gens du voyage
Nombre de réunions en 2018 : **1**

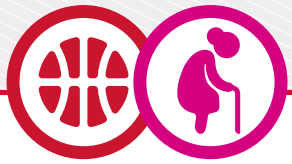

Promotion du sport, jeunesse, solidarité
Nombre de réunions en 2018 : **5**

Communication, évènementiel, culture
Nombre de réunions en 2018 : **2**

Bâtiments communautaires et patrimoine immobilier
Nombre de réunions en 2018 : **1**

Finances et budget
Nombre de réunions en 2018 : **4**

Tourisme
Nombre de réunions en 2018 : **6**

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comptait 65 agents en 2018, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.

Président : Jean-Louis GUYADER et le Bureau

Directeur général des services : Thierry COLIN
Directrice Générale Adjointe des Services : Virginie BRUNET BERNARD

Chargé des finances / fiscalité / foncier / prospective : Ghislain CAZALS

ATTRACTIVITÉ ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Responsables DGS et DGAS

- **Chargée de développement économique** *Amandine ARRIGONI*
- **Responsable grands projets** *Olivier DEMOULIN*
- **Chargé de mission emploi/formation** *Mathieu ROBIN*
- **Chargée de développement et promotion du tourisme** *Virginie BUGUET*

> Animation politique de la ville *Mathieu ROBIN*

> Office de Tourisme
Directrice : *Virginie BUGUET*

AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

Responsable DGS en attente DST

- **Chef de projets Aménagement du territoire / Renouvellement urbain / Grands travaux / Mobilité** *Laetitia DECORTE*
- **Chargé d'ingénierie de projets/ travaux** *Charly BOUCHARD*
- **Chargé de mission Aménagement/Habitat** *Vincent LEGROS*
- **Animation PCAET/Mobilité** : *Cassandre JOLY*
- **Infrastructures mobilité, sport et jeunesse** *Alain MAGDELAINE*

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- **Responsable collecte et gestion des déchets** *Pascal BERNE*
- **Assistante opérationnelle :** *Florence PIROD*
- **Chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets** *Isabelle CRISTINI CIZABUIROZ*
- **Assistant de prévention déchets et protection de l'environnement :** *Arnaud LAURENT*
- **Mécanicien :** *Jean-François PUGEAT*
- **Equipes des collectes (voir annexe)**
- **Responsable déchèteries :** *Alain MAGDELAINE*
- **Agent administratif Accès déchèteries** *Teddy DELOFFRE*
- **Gardiens déchèteries (hors marché)** *Denis GUERRIER, Philippe LINGOT, Rocco RIZZO*

PÔLE TECHNIQUE

- **Responsable Gens du voyage / Informatique/ Batiments :** *Nordine DEGINNI (DPD)*
- **Référent technique aires GDV/ grand passage/ Bâtiments :** *Saïd MOULFI*
- **Gardiens-régisseurs des aires des gens du voyage** *Pierre CADOT, Sophie CUZIN RAMBAUD*
- **Agents techniques/espaces verts** *Patrick PONS, Benjamin GROSJEAN*
- **Agent d'entretien des locaux :** *Evelyne PRAT*

RESSOURCES ET MUTUALISATIONS

Responsable DGAS

- **Responsable RH** *Isabelle STELLET / Mylène POULIN*
Assistante RH : *Camille REYNAUD*
- **Secrétariat de direction et des assemblées** *Christelle CAGNIN*
- **Assistantes administratives / accueil / secrétariat** *Monique LAPOUSSIERE, Céline POIREL*
- **Responsable de gestion budgétaire et financière :** *Esther LOCHON*
- **Gestionnaire comptable et financière** *Caroline MOCQUIN*
- **Chargée de communication / évènementiel / culture** *Amandine BERTRAND*

SERVICE CLIC/SENIORS

- **Coordinatrice / Responsable :** *Cindy DELVOIX*
- **Assistante de coordination :** *Laetitia LOUREAUX*
- **Assistante d'accueil :** *Paula DOS REIS*

SERVICE COMMUN ADS

- **Responsable ADS, conseil et assistance en urbanisme** *Marilyne BEGOT*
- **Instructrices ADS** *Sibel CINAR, Aurélie CROS, Françoise ERARD, Aurélie PHILIP*

> Commande publique mutualisée avec la Ville d'Ambérieu-en-Bugey
Responsable : *Henri MEGE*

65
agents répartis entre la filière administrative et la filière technique

865
heures de formation

SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
Composition des équipes liées à la collecte

EQUIPAGE 1 (collecte bacs OMR)
> *Patrice SCHWARTZ,* chauffeur camion-benne
> *Romain MURACZEWSKI,* éboueur/remplacement chauffeur
> *Maverick DE LAS NIEVES,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 2 (collecte bacs OMR)
> *Olivier GARCIA,* chauffeur camion-benne
> *Emilien BELLON,* éboueur/remplacement chauffeur
> *Yves ISLER,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 3 (collecte bacs OMR)
> *Julien MOURROZ,* chauffeur camion-benne
> *Jérémy VERCHERE,* éboueur agent de collecte
> *Franck PEPIN,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 4 (collecte bacs OMR)
> *Cyrille BERNIN,* chauffeur camion-benne
> *Lynda GARAH,* éboueur/remplacement chauffeur
> *Ludovic PAGNEUX,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 5 (collecte bacs OMR)
> *Alexandre MOURROZ,* chauffeur camion-benne
> *Marie COMBIER,* éboueur/remplacement chauffeur
> *Bruno VITALIS,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 6 (collecte mini-benne)
> *Hervé ABAD,* chauffeur camion-benne
> *Éric CHEVILLOT,* éboueur/remplacement chauffeur

EQUIPAGE 7 (collecte mini-benne)
> *Franck BILLARD,* chauffeur camion-benne
> *Patrice SINAN,* éboueur/remplacement chauffeur
> *Christopher HUGONNET,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 8 (collecte sélective)
> *Dominique DULUYE,* chauffeur camion-benne
> *Stéphane TOSELLI,* éboueur/remplacement chauffeur
> *Danes HUMBERT,* éboueur agent de collecte

EQUIPAGE DE ST RAMBERT
> *Dominique OLIVETTI,* chauffeur camion-benne
> *Stéphane PECHOUX,* éboueur/remplacement chauffeur

EQUIPE VOLANTE (remplaçants)
> *Gilles MONNET,* éboueur agent de collecte
> *Kévin TESTE,* éboueur agent de collecte

BALAYEUSE AUTOMATIQUE DE VOIRIE
> *Gaëtan RONGET,* chauffeur balayeuse

QUAI DE DÉCHARGEMENT ET DE TRANSFERT
> *Pierre-Adrien CAGNIN,* agent de quai de transfert

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ Siège de la CCPA
143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château. Services administratifs et économiques et une partie des services techniques.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets
01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC
(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises – LAB – Living lab – Espace coworking
48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des projets
(dans le cadre de la politique de la ville/rénovation urbaine) : Agora
5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Sept déchèteries :
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux
Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage
(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux

→ Aire de grand passage
(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain
Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires
Douvres / Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/ Ambronay, Meximieux / Villieu- Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ Les offices de tourisme
situés sur les communes de **Meximieux, Pérouges, Lhuis et Saint-Rambert** ont été, par le biais d'une convention de mise à disposition par les mairies au profit de la CCPA, gérés par la CCPA.

LA DÉMATÉRIALISATION

→ Avec les élus et les communes membres
Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Possibilité de dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

Depuis 2018 : création d'un INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances – délibérations – registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec les services préfectoraux
Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires (délibérations, BP, CA, DM, arrêtés, contrats).

→ Avec les services du comptable public
Dématérialisation comptable et signature électronique

→ Concernant la Commande publique
Depuis le 1er octobre 2018, dématérialisation des marchés publics.

LA MUTUALISATION

Intranet :
élus et secrétaires de Mairie

Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes : via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)

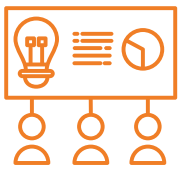

Formations techniques pour les agents techniques des communes :
habilitations électriques, Caces, signalisations de chantiers, travaux en hauteur.

Réunion des secrétaires de mairie
échanges d'information, actualité...

Conférences à destination des maires

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS

← Magazine d'information «Plaine Ainfo» Impression en 29 000 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain

← Installation de panneaux de bienvenue sur le territoire de la Plaine de l'Ain, sur les principaux axes routiers des nouvelles communes

1 235 abonnés

366 abonnés

281 abonnés

← Une présence sur les réseaux sociaux

LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

En 2018, la Communauté de communes dispose de 3 budgets, à savoir :

- un budget principal relatif à toutes les dépenses de la collectivité,
- un budget annexe développement économique pour tout ce qui est relatif aux Zones d'Activités Économiques (ZAE) ,
- un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à plus de **62 millions d'€** réparties de la façon suivante :

→ plus de 14,6 millions d'€ en investissement,

→ plus de 47,5 millions d'€ en fonctionnement.

Les dépenses globales s'élèvent quant à elles à plus de 79 millions d'€.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,5 millions d'€ reversés (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales – FPIC).

De plus, en 2018 la CCPA a reversé aux 53 communes plus de **21,6 millions d'€** sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation : 13,3 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,3 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques : 2 millions d'€,
- Divers remboursements aux communes (transport piscines) : plus de 58 000 €.

Grandes dépenses 2018

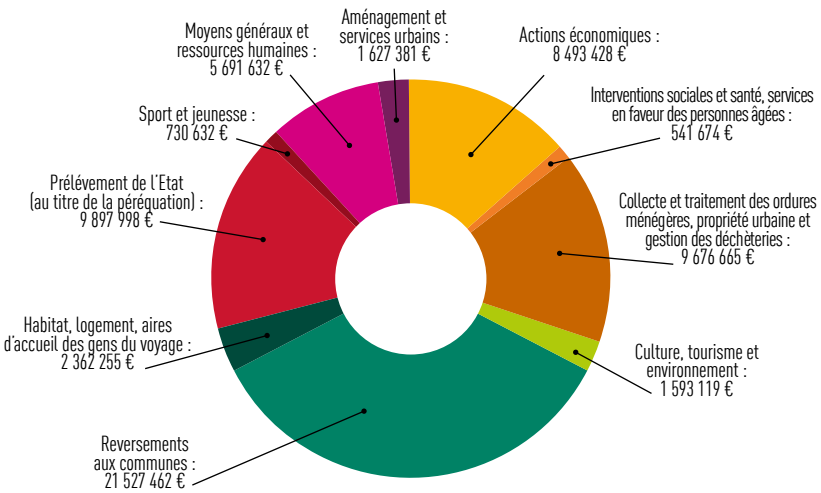

RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à plus de 60 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

→ 7,8 millions d'€ en investissement,

→ 52,2 millions d'€ en fonctionnement.

Les recettes sont en fortes augmentation par rapport à l'année dernière (+17%).
Cette augmentation est due en partie à la souscription d'un emprunt de 4 millions d'€.
En effet, après plusieurs années passées sans recourir à l'emprunt, la CCPA a fait le choix d'en souscrire un, compte tenu des conditions actuelles et des projets en cours.

Cet emprunt a servi notamment au financement :

- D'une partie des travaux sur les déchèteries communautaires (1,5 millions d'€),
- D'une partie du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain (1 million d'€),
- D'une partie de la démolition du camp de fromentaux (1 million d'€),
- Du parking de covoiture et du giratoire à la sortie d'autoroute de Château-Gaillard (500 000 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est depuis plusieurs années en nette diminution. En 2018, elle a fortement diminué (- 3 %) pour s'établir à **2 699 919 €.**

FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité :

- **concernant la fiscalité ménage :** la CCPA perçoit plus de **13,40 millions d'€** de recettes qui correspondent principalement au produit de la TH (6,48 millions d'€ et de la TFnB (95 000 €) et de la TiEOM 6,83 millions d'€,
- **concernant la fiscalité entreprise :** la CCPA perçoit plus de **28,84 millions d'€** de recettes qui correspondent majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, CVAE, TASCOM, IFER).

Pour 2018, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité ménage mais ont un peu augmenté pour la fiscalité économique. Ils s'établissent de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) : 6,30 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,30% (contre 19,22 % en 2016).

L'AIDE AUX COMMUNES

La CCPA a mis en place une politique financière de reversement importante et variée aux communes membres.

Types de reversements mis en place par la CCPA :

- Dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),
- Fonds de concours généralistes aux communes,
- Fonds de concours thématiques :
  - Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération,
  - Fonds de concours pour les opérations et ZAC communales habitat.

A travers cette politique de reversement, la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

¬ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Depuis son instauration, la DSC a régulièrement augmenté mais depuis le 1er janvier 2018, il a été fait le choix de figer l'enveloppe globale à 6 300 000 d'€.
Cette dotation permet aux communes de financer une partie de leur fonctionnement.

Évolution de l'enveloppe globale de DSC depuis 2008 (en euros)

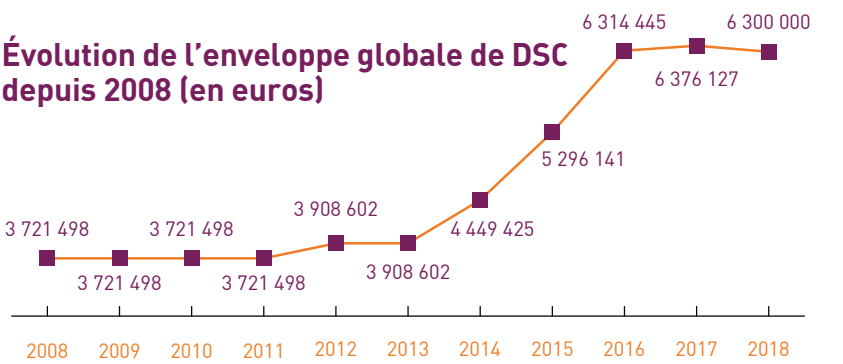

En 2018, elle se répartit de la façon suivante :

Communes	Montant en €	Communes	Montant en €
Abergement de Varey (L')	54 032	Meximieux	571 718
Ambérieu-en-Bugey	971 312	Montagnieu	56 589
Ambronay	176 983	Montellier (Le)	51 628
Ambutrix	49 519	Nivollet-Montgriffon	25 725
Arandas	32 953	Oncieu	24 269
Argis	48 563	Ordonnaz	34 067
Benonces	41 899	Pérouges	107 058
Bettant	72 361	Rignieux-le-Franc	94 681
Blyes	63 483	Saint-Denis-en-Bugey	127 856
Bourg-Saint-Christophe	106 635	Saint-Jean-de-Niost	97 911
Briord	97 237	Saint-Maurice-de-Gourdans	147 794
Chaley	23 406	Saint-Maurice-de-Rémens	87 417
Charnoz-sur-Ain	78 344	Sainte-Julie	81 123
Château-Gaillard	125 047	Saint-Eloi	62 165
Chazey-sur-Ain	106 419	Saint-Rambert-en-Bugey	151 469
Cleyzieu	36 106	Saint-Sorlin-en-Bugey	66 725
Conand	35 372	Saint-Vulbas	356 231
Douvres	69 803	Sault-Brénaz	110 400
Faramans	77 175	Seillonnaz	40 418
Innimond	33 706	Serrières-de-Briord	116 915
Joyeux	69 648	Souclin	54 252
Lagnieu	541 278	Tenay	67 872
Leyment	99 760	Torcieu	41 534
Lhuis	94 403	Vaux-en-Bugey	77 810
Lompnas	37 714	Villebois	80 692
Loyettes	172 976	Villieu-Loyes-Mollon	216 777
Marchamp	32 767	TOTAL	6 300 000

¬ Focus sur les fonds de concours généralistes aux communes

Mis en place en 2011, ils ont pour objectif d'encourager l'investissement local. Ils permettent alors le financement des projets en privilégiant l'activité économique locale et les emplois locaux.

Les communes sont libres d'utiliser les fonds mis à leur disposition pour la réalisation de projets d'investissement.

Pour 2018, chaque commune a disposé d'un potentiel financier variable destiné à financer des travaux d'investissement (voirie, travaux de rénovation, travaux dans les écoles...). Il s'agit d'une nouvelle phase (4ème génération) pour la période 2018-2020 pour un montant total annuel de 2 250 000 € **soit 6 750 000 € sur la période concernée.**

21
dossiers instruits en 2018

Fonds de concours généralistes	
Nombre de dossiers instruits en 2018	21
Montant total des travaux	6 226 049 €
Montant des fonds de concours	1 175 060 €

↓ Commune de Briord (Hameau de Vérizieu) : Travaux de voirie

→ Commune de Villebois : Aménagement d'un local commercial communal (boulangerie)

← Commune de Saint-Eloi : Construction d'une halle

02

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. L'Autorisation du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Le service ADS (Autorisation Droits des Sols) a été institué en juin 2014 suite au désengagement de l'Etat (DDT) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sur le territoire de la CCPA pour les 32 communes (Meximieux a son propre service ADS).

Depuis le 1er juillet 2017, le service instruit 11 nouvelles communes issues de l'extension avec la CCPA de la Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine et de la Communauté de communes de Rhône-Chartreuse de Portes. Les neuf autres communes restantes n'étant pas dotées d'un document d'urbanisme restent instruites par les services de l'Etat (Nivollet-Montgriffon, Chaley, Oncieu, Arandas, Conand, Bénonces, Seillonnaz, Innimond, Marchamp).

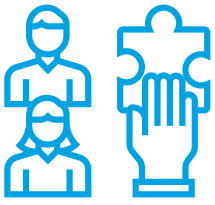

Instruction
des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables génératrices de taxes, des permis de démolir, des certificats d'urbanisme opérationnels

1 249
dossiers instruits
en 2018

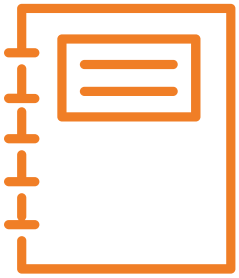

Assistance juridique
pour les questions d'urbanisme et suivi des recours

Service gratuit

Une équipe
composée d'une responsable de service, quatre instructrices et une assistante administrative

Accueil du public sur rendez-vous
directement en mairie avec les élus et les pétitionnaires.

Bureaux du service ADS
Maison des Entreprises
48 rue Noblemaire
01 500 Ambérieu-en-Bugey

Dossiers instruits par le service ADS en 2018

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PC (permis de construire)	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Abergement de Varey (L')	0	0	1	0	0	1
Ambérieu-en-Bugey	15	34	90	2	15	156
Ambronay	10	3	47	0	2	62
Ambutrix	1	8	6	1	0	16
Argis	0	1	1	0	0	2
Bettant	0	4	3	0	0	7
Blyes	6	8	23	3	1	41
Bourg-Saint-Christophe	4	17	27	2	0	50
Briord	0	2	6	0	1	9
Charnoz-sur-Ain	0	7	15	1	0	23
Château-Gaillard	4	11	29	1	2	47
Chazey-sur-Ain	5	9	17	1	0	32
Cleyzieu	0	1	5	0	0	6
Douvres	2	12	6	0	0	20
Faramans	3	8	17	0	0	28
Joyeux	0	1	0	0	0	1
Lagnieu	14	1	50	2	2	69
Leyment	2	11	15	1	0	29
Lhuis	2	6	5	1	0	14
Lompnas	0	0	2	0	0	2
Loyettes	15	23	46	2	0	86
Montagnieu	10	5	7	1	1	24
Montellier (Le)	1	2	10	1	0	14
Ordonnaz	1	0	5	0	0	6
Pérouges	2	14	17	0	1	34
Rignieux-le-Franc	0	3	7	1	0	11
Saint-Denis-en-Bugey	3	11	16	0	0	30
Saint-Jean-de-Niost	5	15	30	2	0	52
Saint-Maurice-de-Gourdans	9	28	41	4	1	83
Saint-Maurice-de-Rémens	2	2	8	0	0	12
Sainte-Julie	0	9	8	2	0	19
Saint-Eloi	1	1	7	0	0	9
Saint-Rambert-en-Bugey	1	1	4	1	0	7
Saint-Sorlin-en-Bugey	1	0	10	0	0	11
Saint-Vulbas	0	0	35	1	3	39
Sault-Brénaz	1	4	11	1	0	17
Serrières-de-Briord	0	5	16	1	0	22
Souclin	0	9	3	0	0	12
Tenay	1	6	1	0	0	8
Torcieu	1	4	6	0	0	11
Vaux-en-Bugey	3	3	8	1	2	17
Villebois	6	10	7	0	0	23
Villieu-Loyes-Mollon	3	37	40	4	3	87
TOTAL	**134**	**336**	**708**	**37**	**34**	**1249**

2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) BUCOPA

¬ Mise en œuvre du SCOT et cahiers de synthèse du SCoT

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCOT BUCOPA. La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCOT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCOT. Il a été approuvé le 26/07/2017.

L'une des premières actions de mise en œuvre du SCoT consiste à rendre celui-ci pour les élus et les acteurs du territoire le plus intelligible possible. À cet effet, huit cahiers de synthèse thématiques ont été rédigés et ont été distribués à l'ensemble des communes et des communautés de communes du territoire. Ils pourront être par ailleurs diffusés aux urbanistes prestataires en charge de la révision des documents d'urbanisme locaux.

¬ Définition d'outils de suivi et de mise en œuvre du SCoT

Le syndicat mixte BUCOPA a recruté au cours de l'année 2018 le groupement Planed-Ecovia pour réaliser la mission de définition et de développement d'indicateurs et de tableau de bord de suivi du SCoT. En effet pour répondre à l'obligation légale d'évaluer le SCoT au bout de 6 ans de mise en œuvre, il a été décidé de prendre les devants de cette échéance en se dotant d'outils de suivis et d'évaluation du territoire et quantifier ainsi les effets réels ou supposés de mise en œuvre du SCoT.

De façon plus précise, il s'agit de construire les outils pour :

- Observer le territoire et ses évolutions
- Mesurer les écarts éventuels qui existent entre ces évolutions et les objectifs du SCoT
- Apporter une aide à la décision pour les élus et techniciens
- Préparer la future évaluation du SCoT.

Par définition ces indicateurs s'appuient sur les règles et orientations définies dans le SCoT, celles-ci seront donc traduites en indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Débutée au deuxième semestre 2018, cette mission s'étalera sur deux exercices.

¬ Réalisation de cahiers de recommandations architecturales et paysagères réalisées en collaboration avec le CAUE

Le partenariat avec le CAUE s'est poursuivi en cette année 2018 avec la réalisation des 9 cahiers de recommandations architecturales et paysagères qui ont été édités et diffusés à l'ensemble des communes. Ces cahiers ont vocation à être utilisés à plusieurs niveaux :

- Par les élus, lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou en phase d'étude pré opérationnelle d'opération d'aménagement (PA, ZAC...),
- Par les pétitionnaires, pour l'intégration de leur projet de construction dans son environnement,
- Pour les services ADS, lors de l'instruction de dossier de permis de construire ou d'aménager.

Pour une diffusion de ces bonnes pratiques contenues dans ces cahiers de recommandations, le syndicat mixte BUCOPA en collaboration avec le CAUE a organisé une réunion d'information avec l'ensemble des services ADS du territoire le 27 septembre 2018.

Cette réunion a été l'occasion de présenter les cahiers et définir avec les services les modalités d'une coopération à venir pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière architecturales et paysagères.
A la suite de cette réunion il été décidé que le syndicat mixte BUCOPA et le CAUE viendraient présenter ces cahiers de recommandations dans les quatre intercommunalités du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN
et retrouver toutes les informations relatives au SCOT :
www.bucopa.fr

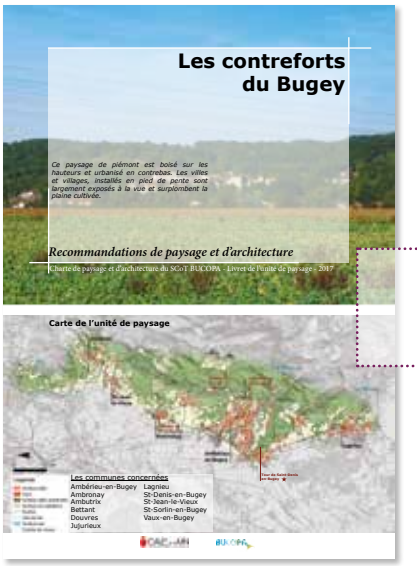

← Livret de recommandations de paysage et d'architecture : les contreforts du Bugey

3. L'Etablissement Public Foncier (EPF)

Depuis sa création en 2006, la CCPA est adhérente à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF).
Il permet aux communes du territoire de pouvoir acquérir des biens nécessaires à leurs projets communaux sans avoir à supporter le portage foncier. La Communauté de communes est toujours associée à ces demandes de portage par l'EPF et donne son aval avant que ces dossiers soient validés. En 2018, l'établissement a acquis 8 916 m² sur la CCPA, pour un volume financier de 630 756 €, 80% des acquisitions concernant des projets de logements et 20 % des projets d'équipements publics

4. Les actions en faveur du développement de la mobilité

¬ Les boucles locales

Les pistes cyclables, développement des liaisons

Depuis 2009, la Communauté de communes a mis en place une politique de développement des modes doux. Jusqu'alors, le territoire souffrait d'un manque de liaisons cyclables pour favoriser et accroître ce mode de déplacement. Ainsi, dès 2010, il a été décidé de lancer la réalisation de schémas cyclables sur les cantons d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux, l'objectif étant de réaliser un schéma global sur l'ensemble du territoire entre les communes, les gares et les pôles d'activités afin de définir les priorités en terme de projets cyclables. Par la suite, les élus ont souhaité que les critères « sécurité des cyclistes et piétons » et « loisirs » soient pris en compte dans les futurs tracés.
Aujourd'hui, plusieurs pistes cyclables sont déjà réalisées :

- **Douvres / Ambérieu-en-Bugey :** 2 km
- **Sault-Brénaz / Lagnieu :** 5,5 km
- **Villebois :** 650 m
- **Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux :** 1,4 km
- **Ambérieu-en-Bugey / Château-Gaillard :** 1,8 km
- **Ouverture d'une nouvelle piste cyclable d'Ambérieu-en-Bugey à Ambronay en 2018 :** 1,7 km

↓ Depuis son lancement en été 2018, de nombreux utilisateurs évoluent en toute sécurité sur la piste cyclable d'Ambérieu-en-Bugey/ Ambronay.

En plus de la réalisation de ces liaisons, la Communauté de communes a décidé de verser un fonds de concours pour tous les projets cyclables des communes réalisés à l'intérieur des agglomérations. Ce fonds de concours représente 50 % du coût H.T. des travaux en lien avec une liaison cyclable. En 2018, la commune de Rignieux-le-Franc a ainsi bénéficié de cette aide.

¬ Développer les modes doux de déplacements : l'aide à l'acquisition des vélos électriques

La Communauté de communes favorise depuis 2010 les modes doux pour rejoindre les gares. Ainsi, une aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) a été mise en place et s'adresse aux personnes qui résident sur le territoire et utilisent le train pour leurs déplacements quotidiens. Les modalités d'acquisition sont simples :

- Résider sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- Posséder une carte OURA,
- Justifier d'un abonnement TER pour les trois derniers mois,
- Avoir une facture acquittée de l'achat d'un vélo à assistance électrique,

Le montant de la subvention s'élève à 30 % du prix du vélo avec un plafond de 500 € par vélo.

¬ Développer le covoiturage

Depuis 2009, la Communauté de communes œuvre pour développer et favoriser le covoiturage. Ainsi, elle a été une des premières collectivités de la région Rhône-Alpes à mettre en place un parking de covoiturage à une sortie d'autoroute. Ce parking de 141 places a été réalisé en 2010 aux abords du péage de Meximieux-Pérouges.

Un deuxième parking de covoiturage a été réalisé à la sortie n° 8 de l'A42 au niveau de Château-Gaillard pour permettre de développer ce mode de déplacement sur le nord du territoire et notamment pour les habitants qui travaillent sur Bourg-en-Bresse. Le parking, d'une capacité de 65 places, est équipé de deux bornes électriques.

Cet aménagement est inclus dans les travaux de création d'un giratoire à cette sortie n° 8, sous la maitrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ain. La participation totale de la CCPA s'élève à 467 736 €.

Participation de la CCPA à l'acquisition de

19

vélos électriques

8 288 €

Montant global des aides

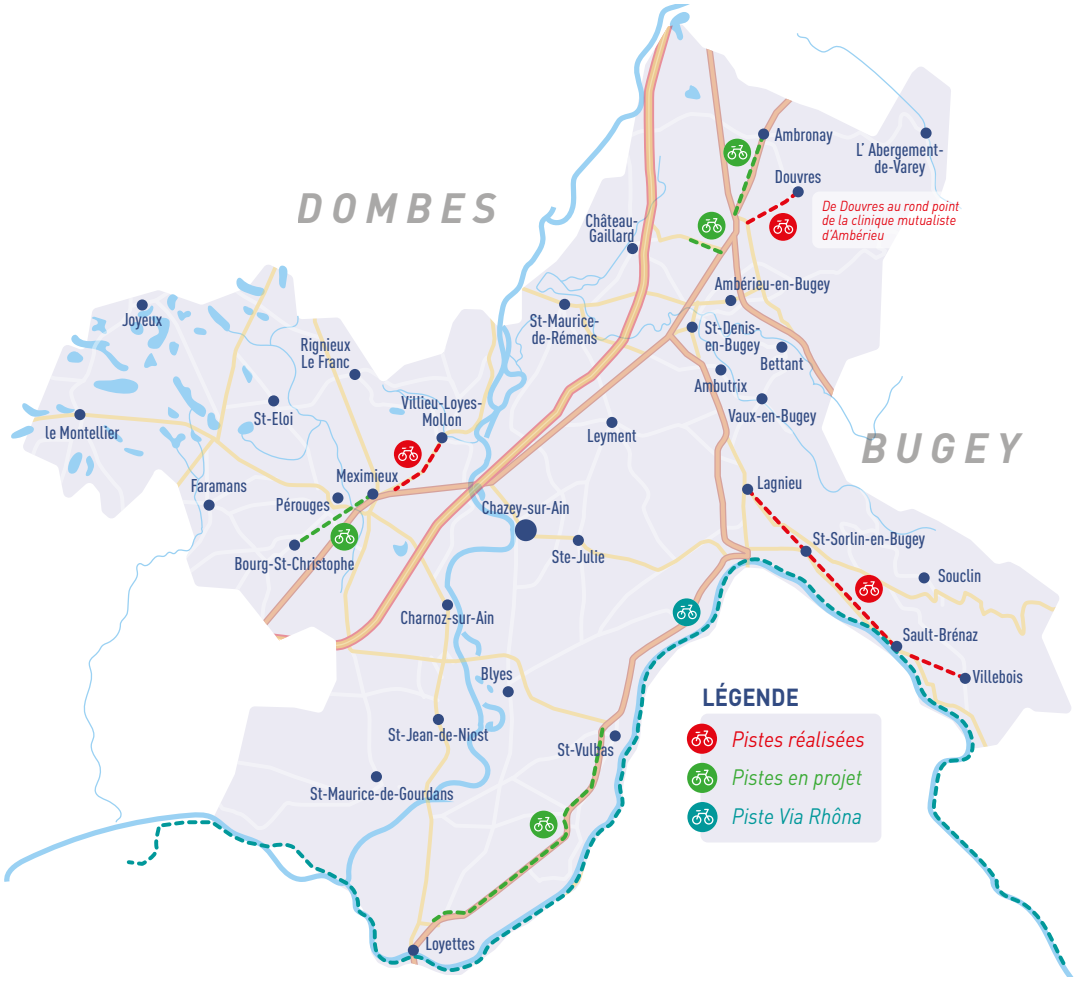

↑ Parking équipé de 2 bornes électriques

← Statue *Saint-Exupéry*

¬ Covoiturage MOV 'ICI

Covoiturage-plainedelain.fr est désormais remplacé par MOV'ICI. Un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin.

Plusieurs fonctionnalités vous facilitent ainsi le covoiturage : l'enregistrement de vos trajets pour un jour ou plusieurs semaines, la notation des covoitureurs, un programme de fidélité pour gagner des cadeaux, le partage d'itinéraire en direct, la certification des trajets pour bénéficier d'indemnités kilométriques...

UNE COMMUNAUTÉ « PLAINE DE L'AIN » A ÉTÉ CRÉÉE, REJOIGNEZ-LA SUR **https://movici.auvergnerhonealpes.fr/communautes/covoiturages/plaine-de-l-ain**

¬ Développer l'intermodalité des déplacements

La Communauté de communes favorise aussi le rabattement des voitures vers les gares. Ainsi, deux parkings, l'un de **157,** l'autre de **212 places**, ont été créés **en gare de Meximieux**.

Sur la commune d'Ambérieu, dans l'attente d'un réaménagement complet du parking de la gare, deux parkings provisoires sont aménagés pour un total de plus de **200 places.**

↑ Inauguration du rond-point, site covoiturage – Sortie d'autoroute A 42/n°8

¬ Un projet de pôle d'échanges multimodal à Ambérieu-en-Bugey

Afin de renforcer le programme « Politique de la Ville », en place depuis 2014 à Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain met en œuvre sur le quartier Gare deux projets majeurs de développement urbain et économique :

- L'aménagement d'un quartier d'affaires et des savoirs visant à améliorer l'attractivité du territoire et à développer l'économie et l'emploi.
- La réalisation d'un pôle multimodal qui intégrera des transports en commun, des liaisons douces et l'augmentation de l'offre de stationnement dans ce quartier, le reconnectant ainsi au reste de la ville et du territoire. La première phase comprendra un réaménagement du parvis de la gare et la création d'une gare routière.

En parallèle la commune d'Ambérieu s'engage à partir d'avril 2019 dans une politique pour mieux réguler le stationnement sur voirie. A terme, une plus grande place sera donnée aux piétons et aux espaces verts sur le quartier de la gare.

¬ Prospective et mobilités

Au printemps 2018, la CCPA a accueilli pendant 3 mois, quatre ingénieurs en chef de la promotion Jules Verne, en formation à l'INET de Strasbourg. Le groupe a conduit un diagnostic sur les mobilités en rencontrant de nombreux acteurs du territoire (élus locaux, partenaires, entreprises). Il a proposé un bouquet de solutions de mobilités alternatives qui sont repris dans des candidatures à appels à projets nationaux. Une étude a également été menée sur les impacts de la levée du versement transport.

Dans la continuité de ces travaux, leurs préconisations ont été présentés dans le cadre de plusieurs appels à projets nationaux, dont France mobilités avec la sélection de la Plaine de l'Ain.

¬ Appel à projet national France mobilités - TENMOD

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, est l'un des 26 lauréats de l'appel à projets national French Mobility. Le but est de développer un bouquet de mobilités partagées et adaptées au territoire.

Le projet a débuté fin 2018 par une étude sur les besoins de mobilité et l'usage approprié de l'autopartage sur la Plaine de l'Ain. Le développement du covoiturage, du vélo ou encore la mise en place de lignes de covoiturage entre les gares d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain sont envisagés.

A ce titre, une Plateforme Intelligente des Mobilités (PIM), espace d'attente connecté pour retrouver son covoitureur, en trouver un ou se renseigner sur les modes de transport disponibles, sera expérimenté en gare d'Ambérieu à compter du mois de janvier 2019. Ce PIM sera la première étape dans le déploiement d'autres dispositifs prévus au printemps.

5. La politique de la ville / Rénovation urbaine

¬ Quartier Prioritaire Politique de la Ville et Contrat de Ville 2015-2020

La Politique de la Ville consiste à cibler des territoires dits prioritaires qui concentrent des difficultés sociales, urbaines et économiques. Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, depuis juin 2014, un secteur d'Ambérieu-en-Bugey fait partie de cette nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, au même titre que 1300 sites en France. Ce secteur, qui se situe autour de la Gare SNCF, est délimité très précisément.

Il a été appelé « Courbes de l'Albarine ».

Concrètement, la Politique de la Ville consiste à donner plus, là où il y a le plus de difficultés pour rétablir l'égalité.

Pour cela, plusieurs partenaires s'engagent pour la période 2015-2020 dans des actions concrètes au sein d'un document unique : le contrat de ville.

Ville d'Ambérieu-en-Bugey, Etat et ses services, Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, Pôle Emploi, bailleurs sociaux.

Ensemble, ces acteurs vont travailler et vont renforcer leurs moyens humains et financiers sur les thématiques suivantes : emploi, santé, habitat, transport, prévention de la délinquance, éducation, parentalité, lutte contre l'isolement, commerces, services publics, etc. La priorité sera donnée à la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la culture et à la participation des habitants.

¬ Rappel des orientations du Contrat de Ville 2015-2020

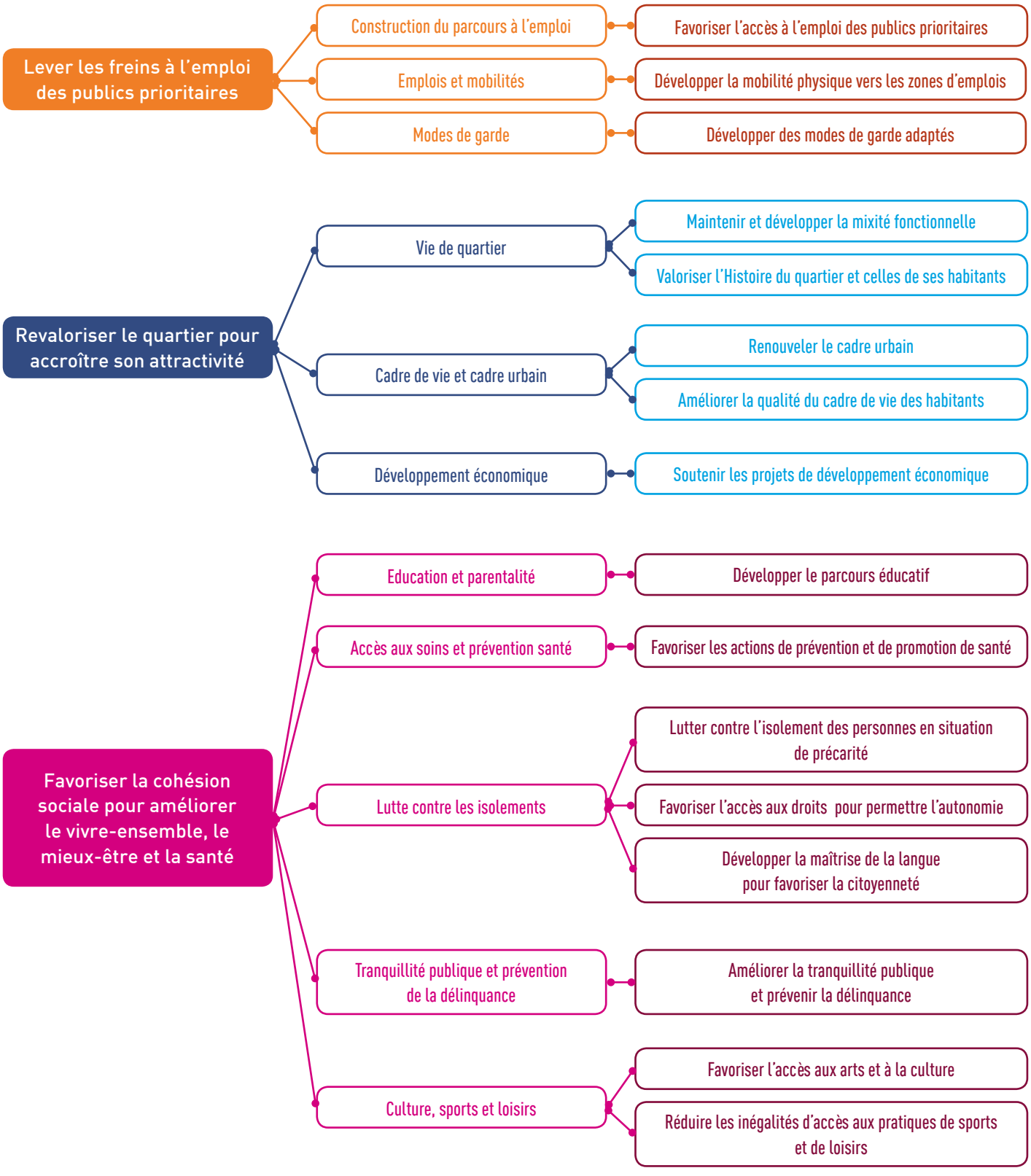

¬ Appel à projets 2018

Le Contrat de ville bénéficie de budgets annuels alloués par les partenaires de la politique de la ville. Les projets sont étudiés dans le cadre d'un appel à projet. Sur 21 candidatures, 14 projets ont été retenus, dans les domaines suivants : parcours à l'emploi, lutte contre l'isolement, action jeunesse, culture / sports / loisirs, cadre de vie.

14 projets soutenus, avec le soutien de :

¬ Ouverture du pôle de services Agora – Maison des projets

Durant le premier semestre 2018, la CCPA a mené des travaux pour réaménager l'ancien Pôle Emploi en un pôle de services à la population – Maison des projets, sur une surface de 400 m².

Fin 2018, ce sont près d'une vingtaine de structures qui viennent tenir des permanences ou qui y résident. Le bâtiment propose des services à la population principalement en lien avec l'accès aux droits, la solidarité, l'emploi. Il abrite également la Maison du projet présentant le projet de rénovation urbaine du Quartier Politique de la Ville.

→ Agora
5 rue Berthelot
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 35 30 97

↓ Le pôle de services Agora, Maison des projets

¬ La rénovation urbaine – Du protocole d'accord ANRU à la définition de la convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le protocole de préfiguration signé le 30 septembre 2016 a permis la réalisation d'un programme d'études stratégique et une animation spécifique, tant sur les aspects de cohésion sociale que de recomposition urbaine. Il a permis d'aboutir au printemps 2018 à un plan guide, vision partagée du développement souhaité pour le quartier à un horizon à 15 ans. Le projet de renouvellement urbain poursuit l'objectif principal de conforter le quartier, d'ici 2030, dans son rôle structurant à la fois pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey et pour le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine

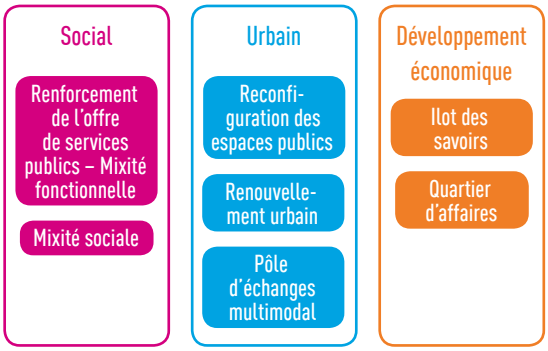

Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu ou sur le territoire de la communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture, formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour participer à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCOT à l'horizon 2030, à savoir 3.000 habitants supplémentaire à l'échelle de la ville d'Ambérieu.

Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train, desserte par les principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises).
La version finale de la convention ANRU est en cours d'élaboration pour une contractualisation avec l'ensemble des partenaires en 2019.

← Synthèse du plan Guide
source : INterland

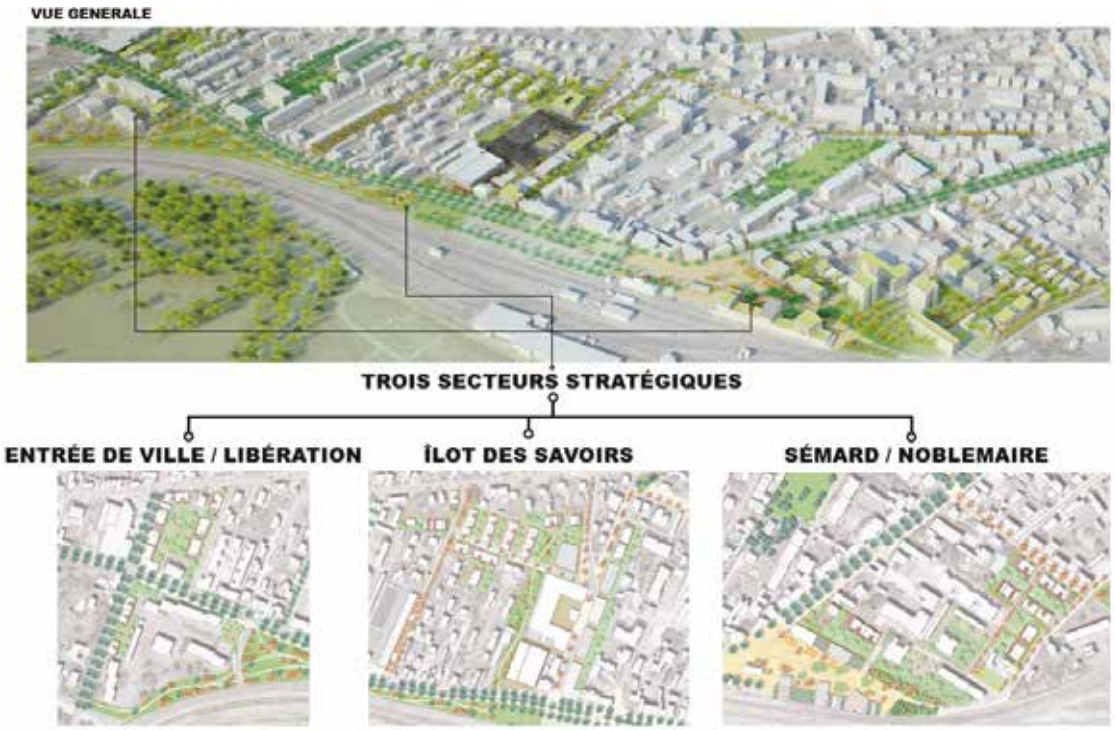

6. Le contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

¬ Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain 2018

Dans le cadre de la signature du Contrat de ruralité en 2017, pour la période 2017-2020, le territoire bénéficie d'un programme d'actions spécifique, soutenu par l'État.

14 projets d'investissement répartis dans les six thématiques du Contrat de ruralité.

6,1 M€ d'investissement réalisés par les collectivités locales de la Plaine de l'Ain.

« Le projet de territoire : maintenir et conforter les dynamiques du cœur de la Plaine de l'Ain, en y arrimant durablement les secteurs ruraux et le piémont du Bugey »

Aides de l'État : **1 645 247 €** dont une enveloppe spécifique DSIL Contrat de ruralité de **505 584 €**

Huit partenaires signataires du Contrat de Ruralité : Conseil départemental de l'Ain, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, CAF de l'Ain, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, l'Éducation Nationale.

L'intégration du Contrat de territoire de la Vallée de l'Albarine (2016) dans le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain.

La mobilisation du droit commun des différents opérateurs pour des actions de terrain en direction des publics les plus fragilisés (volet santé, social, formation/emploi, culturel...).

Des fonds spécifiques mobilisés par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour le soutien d'actions dans les domaines de l'accès aux services et aux soins, de mobilités et de cohésion sociale.

Une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture, initiée par la DRAC et soutenue par le Conseil départemental de l'Ain : un projet de création et de parcours artistique « les arts caméléons », avec la coordination artistique du Centre culturel de rencontres d'Ambronay et le Théâtre de Bourg-en-Bresse et les interventions artistiques de la Compagnie Arbre Canapas. Un projet territorialisé en particulier sur les communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu-en-Bugey (dans le cadre de la politique de la ville).

Où se situent les projets soutenus au titre de la programmation du Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain en 2018 ?

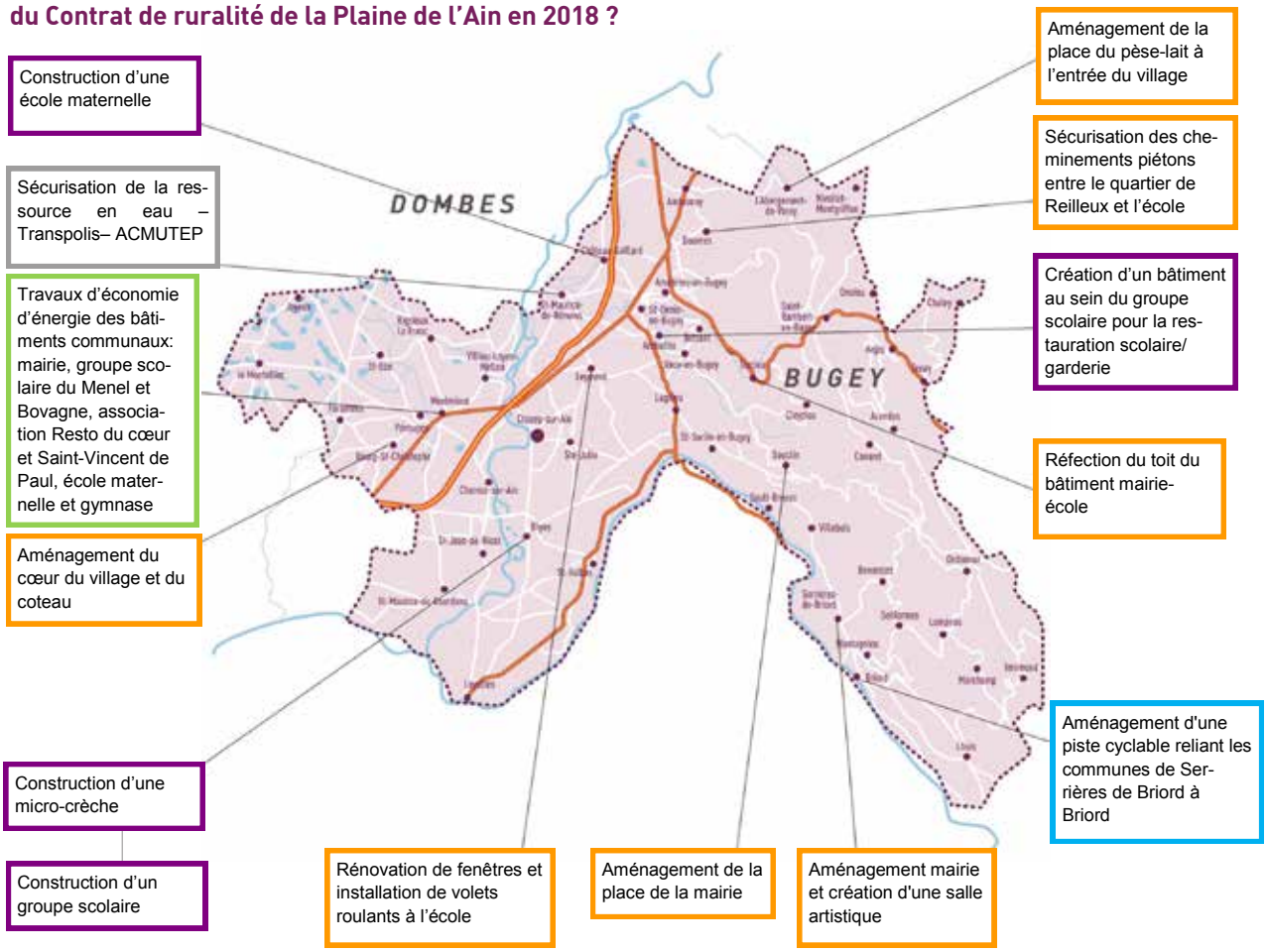

Les 6 thématiques du contrat de ruralité

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation centre-bourg, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
- Développement de l'attractivité
- Mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

¬ Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture

Le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain comporte un volet culturel dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans avec la DRAC/le Département de l'Ain/l'Éducation nationale et le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce projet territorial est priorisé sur les secteurs des communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu-en-Bugey (politique de la ville) afin de développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques des publics éloignés.

Lors de sa première année de mise en œuvre (septembre 2017/septembre 2018), le projet, dénommé « Arts caméléons », a été confiée à l'association Art et Musique d'Ambronay (Centre culturel de rencontre d'Ambronay) qui mobilise une équipe et des moyens professionnels au service du projet. Les publics bénéficiaires sont principalement les scolaires (577 enfants en 2017/2018), les habitants, les associations, les résidents en EHPAD, les centres sociaux...

Les actions musicales ont été réparties entre plusieurs axes de travail : le chant (chant populaire et berceuse), l'axe nature (avec immersion dans l'espace naturel), l'axe découverte (lutherie sauvage et numérique).

AMBRONAY
CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

L'HABITAT, LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1. Programme Local de l'Habitat (PLH)

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a adopté début 2013 son Programme Local de l'Habitat (PLH). Il marque la volonté des communes et des acteurs locaux de l'habitat de définir ensemble un programme d'actions qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et urbains du logement et de son développement.
Suite à l'extension du territoire de la CCPA, l'étude pour la réalisation du nouveau PLH a débuté en 2018 sur les 53 communes du territoire étendu de la Plaine de l'Ain, avec des actions plus poussées sur les communes de Tenay, Saint-Rambert-en-Bugey et Amberieu-en-Bugey qui auront chacune un secteur en renouvellement urbain. Son approbation est fixée en 2019.

Les grands enjeux pour le nouveau PLH :
La politique communautaire de l'habitat doit permettre de répondre à 4 grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.
Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir de :

- Organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements
- Organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes
- Assurer la valorisation du parc de logement existant

Suite au bilan mi-parcours du PLH présenté fin 2016, les objectifs de la Communauté de Communes en matière de production sont revus légèrement à la baisse mais correspondent toujours aux préconisations et objectifs du SCOT.

L'organisation du développement est proposée autour de secteurs géographiques, comprenant des pôles bien équipés en terme de commerces, services publics de proximités, service de santé, ... et des communes rurales.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

¬ Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

Pour rappel, ces aides sont de :

- **Pour les bailleurs sociaux :** 4 000 € pour les logements classés en PLUS et 7 000 € pour les logements sociaux pour ceux classés en PLAI. En 2018, 3 bailleurs sociaux ont été subventionnés pour un montant total de 106 000 €.
- **Pour les propriétaires bailleurs :** un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.
- **Pour les propriétaires occupants :** les aides vont jusqu'à 2 500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2 000 € pour les très modestes et 1 500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

L'échelle des secteurs et les enjeux territoriaux

¬ Fonds de concours habitat

La CCPA a instauré depuis 2013 un fond de concours pour les communes réalisant une ZAC Habitat ou une opération de logements dans le but d'assurer l'action 2 du PLH de la CCPA « Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations urbaines de qualité et durables ».

Ce fond de concours porte sur la partie étude avec une subvention de 50 % du montant subventionnable plafonné à 50 000 €, et sur la partie travaux avec une subvention de 30 % du montant subventionnable plafonné à 100 000 €. En 2018, il n'y a pas eu de demande de fonds de concours habitat.

¬ ADIL

La CCPA a soutenu, à hauteur de 7700 €, l'agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2018 : 1372 consultations à l'attention des habitants de la Plaine de l'Ain.

¬ Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (1 FSL par département). Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de votre zone géographique.

La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 23 686,80 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique

Deux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat sont actuellement en cours :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui est maintenant entrée dans sa phase opérationnelle depuis juin 2018 pour une durée de 5 ans.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui est un nouveau service d'accompagnement proposé par la CCPA mise en place depuis octobre 2018 et sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Elle vise ainsi à simplifier le passage à l'acte et à accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.

Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la Communauté de Communes désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65 % du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH

Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2018, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :

Pour les propriétaires **bailleurs**

36 000 €

versés pour 4 dossiers

Pour les propriétaires **occupants**

91 407 €

versés pour 46 dossiers

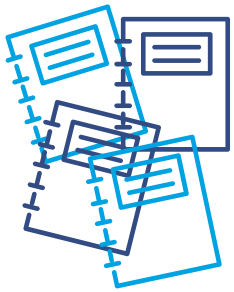

En outre, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleurs devra contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indiquera par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc....).

Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en position d'handicap.

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT est un service public, portée par la Communauté de Communes Plaine de l'Ain, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Départemental.

L'OPAH concerne les logements situés sur le territoire de l'intercommunalité

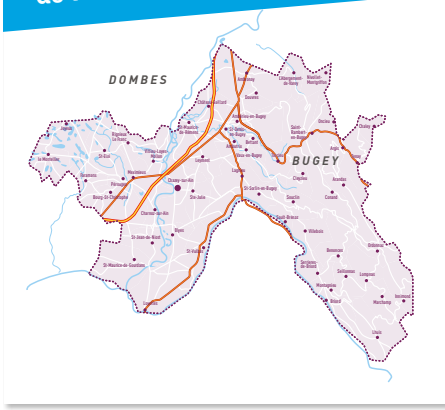

Pour en savoir plus et être accompagné dans mes démarches

Rénovation Energétique
ALEC 01 - 04 74 45 16 46

Travaux d'autonomie et de réhabilitation complète
Urbanis - 04 82 91 85 03
www.clicrdv.com/urbanis-Lyon

www.cc-plainedelain.fr *rubrique Habitat*

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain · La Région Auvergne-Rhône-Alpes · AIN 01 le Département · URBANIS · ALEC 01

Quelles aides publiques pour mes travaux ?

Habitabilité et rénovation énergétique | **Améliorer l'adaptabilité de ma résidence principale** (adaptabilité au vieillissement ou au handicap)

Votre collectivité vous accompagne

bymissanso.com © Shutterstock, Ken Chernus

Je suis PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

JE SOUHAITE

- **Améliorer la performance énergétique de ma résidence principale** (travaux d'isolation, système de chauffage ou de production d'énergie...)
- **Améliorer l'adaptabilité de ma résidence principale** (adaptabilité au vieillissement ou au handicap)

Je bénéficie d'aides

Qui varient selon :
- Mes revenus
- Mes travaux

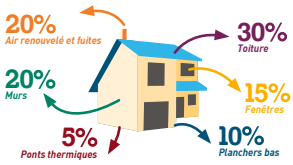

Je suis PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

JE SOUHAITE

- **Améliorer la performance énergétique d'un logement locatif ou vacant** (travaux d'isolation, système de chauffage ou de production d'énergie...)
- **Améliorer l'habitabilité d'un logement locatif ou vacant** (projet de réhabilitation complète)

Je bénéficie d'aides

Selon les revenus de mes locataires :
- Si mon logement a plus de 15 ans
- Sous réserve de pratiquer un loyer modéré

ATTENTION !
Les travaux ne doivent pas commencer tant que les financeurs n'ont pas donné leur accord. Ils doivent être effectués par un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les travaux d'économie d'énergie.

Une expertise technique
UN ACCOMPAGNEMENT OBJECTIF ET INDÉPENDANT

Contactez-nous
Lancement de l'accompagnement (Plateforme ou Urbanis, selon conditions de ressources)

Rendez-vous gratuit
- Analyse de votre projet
- Envoi si besoin vers les différents acteurs partenaires

- Visite-diagnostic à domicile

- **Définition du pack travaux** *et aide à l'analyse des devis*

Appui au montage financier et recherche de subventions

4. L'accueil des gens du voyage

¬ Aires d'accueil (Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux)

Le bilan d'occupation

Bilan des ménages 2018	Ambérieu-en-Bugey	Meximieux	Lagnieu
Nombre de Familles	78	55	24
Nombre total de personnes	462	455	285
Taux d'occupation	63,58 %	70,48 %	40,33 %

Le bilan financier

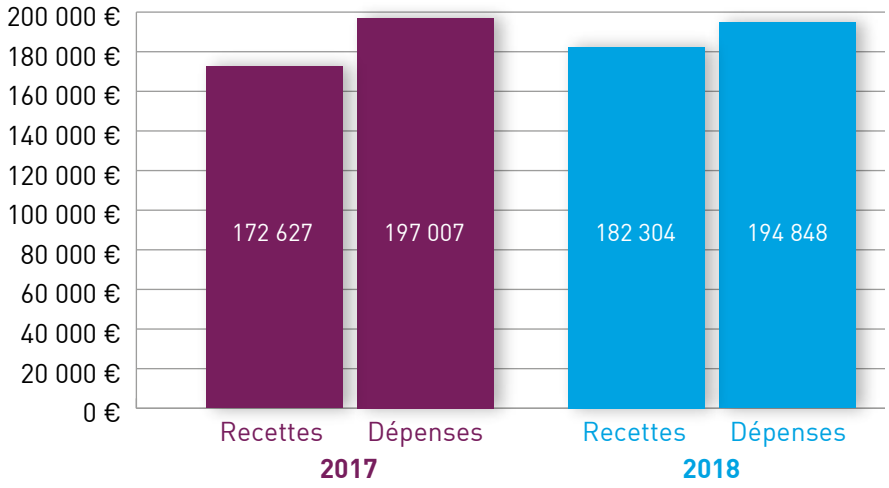

¬ Terrain de grand passage d'Ambérieu-en-Bugey

Le bilan des passages : cette année nous avons accueilli 10 groupes de 31 caravanes en moyenne.

Le bilan financier (fonctionnement)

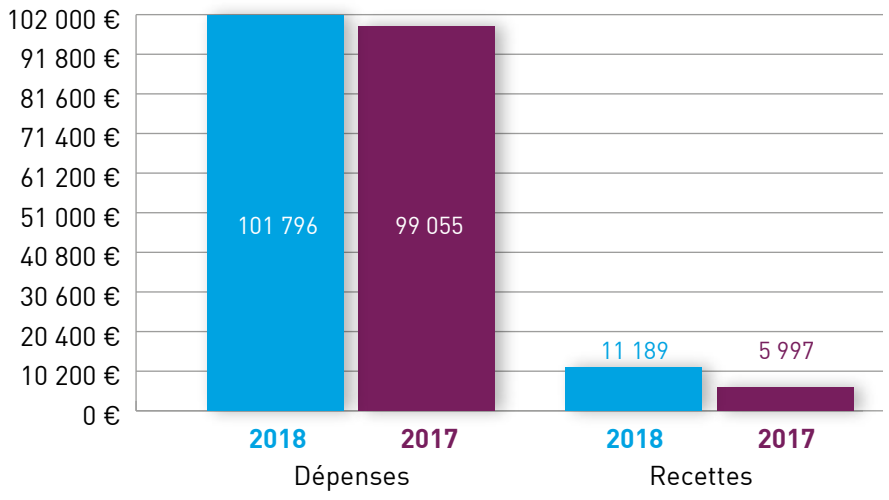

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1. Les déchets : collecte, traitement, tri

¬ Organisation du service collecte et gestion des déchets

Le service de collecte des ordures ménagères est localisé au centre technique sur la commune de Sainte-Julie. Il compte un responsable du service collecte et gestion des déchets qui encadre, en 2018, 32 agents répartis comme suit :

- 18 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 8 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte sélective
- 1 référent site et interventions techniques
- 1 chargée de suivi de collecte et gestion des déchets
- 1 assistante de prévention déchets et protection environnement
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 conducteur de balayeuse
- 1 agent de quai de transfert.

¬ Statistique des déchets

2018		
	Année	kg / hab / an
Ordures ménagères (en T)	14 661	191
Collecte sélective (en T)	3 869	50
Verre (en T)	2 847	37
Déchèteries (en T)	21 426	279

Pour inciter l'amélioration de la qualité des déchets et du tri, la CCPA perçoit un montant plus ou moins important de « recettes de tri ». Au 31 décembre 2018, elle s'est élevée à 983 971 € versée par plusieurs organismes :

- Citéo : 464 168 €,
- Filières : 377 738 €,
- OCAD3E : 58 740 €,
- Eco DDS : 1 421 €,
- Eco Mobilier : 81 904 €.

¬ Collecte des ordures ménagères (OM)

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, la collecte des ordures ménagères s'effectue :

- en porte à porte directement par les agents du service collecte
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs (collectés par la société VEOLIA)

Pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP), la collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte directement par un prestataire externe (société BRIOR'D'URES).

¬ Traitement des ordures ménagères

Les déchets sont transférés à Organom (13 527 tonnes) ou au SITOM Nord Isère (1134 tonnes) pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP). Au total, 14 661 tonnes ont été traitées en 2018 (191 kg/habitant).

POUR ALLER PLUS LOIN
www.organom.fr
www.sitom-ni.fr

¬ Collecte sélective

En porte à porte en sacs jaunes, tous les quinze jours et en bacs ou en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs.
Pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP), la collecte sélective s'effectue en apport volontaire.
Au total, la collecte sélective des emballages et journaux-magazines a été de 3 869 tonnes (50 kg/habitant), y compris les refus de tri.

¬ Déchèteries

Sept déchèteries installées sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Villebois, Saint-Rambert-en-Bugey et Lhuis sont à la disposition des habitants pour déposer encombrants, déchets verts, cartons, ferrailles, bois, gravats, DEEE, déchets spéciaux, pneus, huiles etc. Les encombrants, soigneusement triés, sont envoyés vers des cimenteries pour alimenter les fours. Les déchets verts sont dirigés vers une plate-forme de traitement pour la fabrication de compost. En 2018, les déchèteries de Meximieux et Lagnieu ont été réaménagées.

Un nouveau mode d'accès en déchèterie

A compter de janvier 2018, accès aux déchèteries par lecture des plaques d'immatriculation pour les habitants et les professionnels du territoire
Les avantages :

- Fluidifier la circulation, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de dépose des déchets
- Meilleure disponibilité des agents d'accueil pour accompagner et renseigner les usagers sur le tri

Comment ça fonctionne ?

- Inscrire préalablement les véhicules des habitants ou professionnels auprès du service déchèterie de la CCPA, pour la création d'un compte d'accès
- Entrée aux déchèteries grâce à la lecture de la plaque d'immatriculation des véhicules inscrits

¬ Trier et valoriser les déchets collectés

(Citéo, déchèteries, composteurs, valorisation énergétique, réemploi des déchets...)

En 2003, la CCPA a signé avec Eco-Emballages un contrat Programme de Durée, devenu ensuite Contrat pour l'Action et la Performance, pour le tri des emballages ménagers et des journaux – magazines. Par l'intermédiaire d'un centre de tri (actuellement, l'exploitant est la société PAPREC à Saint-Priest), le carton, l'acier, l'aluminium, les bouteilles et flacons en plastique ainsi que le papier sont ainsi valorisés. Egalement, 337 colonnes (enterrés ou aériennes) réparties sur les 53 communes de la collectivité permettent de récupérer bouteilles et pots en verre.

¬ Compostage

Les particuliers ont également la possibilité de faire leur compost eux-mêmes ; pour cela, la CCPA subventionne à hauteur de 70 % l'achat de composteur individuel. 84 composteurs ont ainsi été installés en 2018.

2. La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : inciter au tri et à la réduction des déchets

La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TiEOM) avec part variable incitative est entrée en application au début de l'année 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bacs. L'objectif de la TIEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Comme la TEOM, elle comporte une part dite « fixe » basée sur la base de taxe foncière, et en plus une part variable dite « incitative » qui dépend du nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année

En 2018, 32 880 bacs sont installés sur le territoire de la Plaine de l'Ain soit 42 594 maisons, immeubles, entreprises, associations et administrations équipés.

En 2018 la TIEOM (cotisation ordures ménagères) sur la feuille de TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES a cumulé deux montants :

- Le premier dépendant de la base de taxe foncière de chaque bien immobilier, multipliée par le taux commun de 5.28 %.
- Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté sur toute l'année 2017.

¬ Les tarifs

Ces tarifs sont appliqués sur les collectes effectuées du 01/01/2017 au 31/12/2017 et seront susceptibles d'évoluer pour les collectes effectuées en 2018.

Volume du bac	Tarif d'une collecte
80 litres (ce bac n'est plus disponible)	2,91 €
140 litres	3,53 €
180 litres	3,94 €
240 litres	4,57 €
360 litres	5,81 €
660 litres	8,91 €
770 litres	10,05 €
1 rouleau 25 sacs de 50 litres*	65 €
1 passage au conteneur enterré**	0,88 €

** Sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage (soit 2,60 € le sac)*

¬ Les grandes étapes de la TIEOM

Année 2017	1er janvier au 31 décembre	Levées de bac enregistrées	→	Fichier de la part variable incitative du prestataire opérationnel et disponible regroupant toutes les données du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2017
Année 2018	14 janvier	Transmission du fichier fiscal « d'appel » par la DGFIP	→	à la CCPA
		Transmission du fichier fiscal « d'appel » par la CCPA	→	au prestataire
	14 janvier au 31 mars	Appariement des fichiers réalisé par le prestataire		
	1er avril	Transmission du fichier fiscal « d'appel » renseigné de la part variable incitative par le prestataire	→	à la CCPA
		Transmission du fichier fiscal « d'appel » renseigné de la part variable incitative par la CCPA	→	à la DGFIP
	septembre octobre	Réception de la taxe foncière	→	avec introduction du montant de la part variable incitative basé sur le nombre de levées réalisées sur toute l'année 2017

3. PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADEMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse, ont signé un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation de déchets non valorisés en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique, injectable à terme dans le réseau de gaz existant. Ce projet innovant s'inscrit au cœur des enjeux de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

POUR ALLER PLUS LOIN
www.provademse.com
→ Rubrique «Nos actualités» → article «PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable»

POUR EN VOIR UN PEU PLUS
https://youtu.be/6y9DAOq0d5o

L'ENVIRONNEMENT, LA GEMAPI ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'environnement, les espaces naturels et les paysages

¬ La surveillance des berges de l'Ain

L'ONF continue d'exercer sa mission, confiée depuis 2005 par la CCPA, de surveillance des plans d'eau en veillant à la propreté et palliant aux dégradations.

¬ Une collecte hippotractée

Durant la période d'été (début mai à fin septembre), la CCPA met en place la collecte à cheval pour les déchets abandonnés autour des plans d'eau de Chazey-sur-Ain, Saint-Maurice-de-Gourdans et Ambronay. Cette idée s'est concrétisée depuis 2010 avec l'aide du syndicat des éleveurs des chevaux de trait de l'Ain. C'est ainsi que l'association « les attelages dompierrois » met à disposition une jument percheronne (Lolita) qui tracte une calèche remplie chaque semaine de 8 tonnes de déchets.

¬ L'enlèvement des épaves

Enlèvement des épaves : une convention tripartite engageant le Conseil départemental, la Communauté de communes et le GIE « EPAV'SERVICE » pour l'organisation et le financement de l'évacuation et de la destruction des épaves automobiles. En 2018, 96 véhicules ont été évacués.

2. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

Une nouvelle compétence d'intérêt général

Depuis, le 1er janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI.
Avec 10 autres communautés de communes, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, à un nouveau syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. Le Conseil communautaire a également validé la création d'une taxe additionnelle dite Gemapi, comme le prévoit la Loi. Elle finance ainsi les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

© Didier Jungers

↑ La rivière d'Ain et le lac de Chazey-sur-Ain

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE DU SR3A
www.bassevalleedelain.com

→ Réunion de concertation – Septembre 2018

3. Le développement durable : PCAET et qualité de l'air

¬ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

L'élaboration du nouveau PCAET a débuté en 2018 pour correspondre à la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).
Sa mise à jour comprend :

- la réalisation d'un diagnostic territorial,
- l'élaboration d'une stratégie territoriale et la définition d'objectifs,
- la co-construction d'un programme d'actions,
- la mise en œuvre et le suivi du PCAET.

En 2018, un comité de pilotage élargi a été mis en place. Il est composé de conseillers communautaires de la CCPA, de la DDT de l'Ain et d'organisations et acteurs du territoire (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, ENEDIS, GRDF, CNR, SR3A, SIEA, SCOT BUCOPA...)
Accompagné par l'ALEC 01, le diagnostic territorial a été présenté au premier semestre 2018 et la stratégie territoriale a été définie avant l'été.

5 enjeux ont été identifiés et sont les lignes directrices du PCAET :

En septembre 2018, des ateliers participatifs ont été organisés avec l'ensemble des acteurs du territoire pour co-construire un plan d'actions. Plus de 200 propositions d'actions ont été émises puis priorisées par les conseillers communautaires des différentes commissions (environnement, mobilité, habitat et développement économique).
La finalisation du PCAET est fixée pour 2019.

¬ Qualité de l'air

La CCPA adhère à l'association ATMO et participe au comité Ain-Rhône-Isère. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.
Elle organise des campagnes de mesure et cartographie la qualité de l'air sur le territoire. Leurs données et recommandations ont permis d'alimenter le PCAET.

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Mobilité durable

Rénovation et efficacité énergétique

Énergie locale (énergies renouvelables)

Économie circulaire (production et consommation responsable)

Adaptation au changement climatique et préservation de l'environnement

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le territoire de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une forte dynamique économique eu égard à sa situation géographique privilégiée.
La CCPA accueille au sein de ses zones d'activités économiques de nombreux « grands comptes » mais bénéficie également d'un tissu dense de TPE/PME. Des filières d'excellence sont présentes sur le territoire (textile technique et fonctionnel, chimie et environnement, mécanique...).
Le secteur industriel constitue une activité structurante de l'économie du territoire. L'emploi est fortement polarisé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et la centrale nucléaire du Bugey, qui représentent à eux seuls plus de 6000 emplois essentiellement dans l'industrie et la logistique.
La ville d'Ambérieu, 3ème ville du département, reste cependant la commune qui compte le plus d'emplois, participant aux fonctions urbaines du territoire et à son rayonnement.
Le niveau de qualification de la population active locale correspond majoritairement à des fonctions d'exécution. Cependant, les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles croissent plus rapidement qu'ailleurs en raison de l'augmentation des entreprises et projets innovants.

1. Aménagement

¬ Les Zones d'activités économiques

Depuis le 1er janvier 2017 et le transfert des ZAE communales, la CCPA dispose de 33 ZAE réparties sur l'ensemble du territoire.
Au cours de l'année 2018, un audit des ZAE transférées a été réalisée dans le cadre d'un stage étudiant collectif. Un schéma de développement des ZAE a été ébauché. Il devrait être complété et finalisé en 2019.
En 2018, les deux nouvelles zones d'activités économiques de la CCPA, situées à Lagnieu (ZAE en Bachas) et à Meximieux (ZAE des Granges), ont fait le plein ! 14 ventes et promesses de vente ont été signées cette année, permettant ainsi l'installation de 13 entreprises dans des domaines d'activités divers (service aux entreprises, industrie, artisanat, ...).
Si tous les projets d'installation en cours se concrétisent, il ne restera plus que quelques lots disponibles à la vente en 2019. C'est pourquoi la CCPA réfléchi à la suite et travaille d'ores et déjà à l'extension ou la création de ZAE.

¬ Prise en compte de l'environnement, des paysages et de la biodiversité dans l'aménagement des zones d'activités

La prise en compte de l'environnement est aussi présente par le soin apporté à la qualité paysagère des zones, qui est un atout pour favoriser l'accueil d'entreprises en les rendant plus attractives, et un moyen de conserver des espaces verts nombreux et continus. Le règlement des zones impose également un minima d'espaces verts par lot, afin d'infiltrer les eaux pluviales.
Sur les zones nouvellement aménagées, la mise en place de luminaire à LED permet de plus de réduire la puissance de l'éclairage sur les ZAE la nuit, à 30% de leur capacité d'éclairement. Si les retours s'avèrent positifs sur ce dispositif, des équipements équivalent pourraient être mis en place sur les ZAE déjà existantes. Cela permet à la fois de réduire la consommation d'énergie mais aussi de réduire la pollution lumineuse.

33 ZAE

Ventes 2018 :

11 lots

19 884 m²

649 778 €

¬ L'actualité 2018 des ZAE

ZAE en Beauvoir (Château Gaillard)

En 2018, la promesse de vente du lot 21 a été réitérée par acte authentique pour un montant de 72 009 € HT. Deux parcelles (lot 9 et 38) sont réservées pour des extensions d'entreprises déjà installées (dont celle du bâtiment locatif de la CCPA).
Plus aucune parcelle n'est disponible à la vente sur la ZA en Beauvoir. Quelques travaux mineurs ont été réalisés sur la ZA (réalisation d'entrée de lot, éclairage public, etc.).

ZAE des Granges (Meximieux)

• Travaux

Des travaux ont été nécessaires afin de réaliser des entrées pour les entreprises s'implantant, et mettre en place les différents réseaux.

• Commercialisation

La commercialisation de la zone s'est accélérée au cours de cette 2ème année.
7 766 m² ont été vendus à quatre porteurs de projets, pour un montant total de 310 640 € HT (lot 2,3,6,10). Quatre promesses de vente ont été signées pour une surface totale de 16 681m² (lots 9, 13, 14, 8) et trois autres promesses sont en cours de préparation (lot 7,11, et 12).
Il est à noter que deux ventes ont été annulées cette année (les porteurs de projets des lots 4 et 16 n'ayant pas obtenu leur financement).

ZAE du Bachas (Lagnieu)

• Commercialisation

En 2018, les premières ventes sur la ZAE ont été signées. 9 851 m² ont été commercialisées à 6 porteurs de projets, pour un montant total de 267 129 € HT (lot A, 1,2, 3, 14 et 18). Une vente a été annulée (lot 15) et une promesse est en cours de rédaction (lot 8).
Les travaux au Bachas se termine avec les plantations et la reprise des talus selon les besoins.

ZA la Vie du Bois (Ambérieu Ouest)

La CCPA a continué, en partenariat avec Novade, des acquisitions foncières sur ce secteur. De nombreuses promesses de vente ont été signées, portant la propriété de la CCPA à plus de 85% en 2018. Ces acquisitions devraient se concrétiser et se poursuivre en 2019. Avec l'appui de la SAFER, un accord a été trouvé entre la CCPA et l'ensemble des agriculteurs de la Vie du Bois, soit sous forme d'évictions, soit en trouvant d'autres fonciers à cultiver aux agriculteurs.

Autres ZAE

Plusieurs ventes, nécessitant préalablement des transferts de propriété entre collectivités, ont été effectuées sur les zones anciennement communales.

¬ Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) est une vaste zone d'activités de près de 1 000 ha de superficie totale, dont 225 ha disponibles et 410 ha occupés. 172 entreprises sont implantées, pour 7 237 emplois créés.

Le PIPA est géré par un syndicat mixte, administré par un comité syndical composé de 11 élus. La CCPA est représentée par 4 élus titulaires et 4 élus suppléants. M. Jean-Louis Guyader est président du syndicat mixte.

Durant l'année 2018, 16 entreprises se sont implantées sur le Parc, 11,41 hectares de surface foncière et 2 ateliers ont été vendus.

Des investissements importants ont été réalisés en 2018, pour environ 3,5 millions d'euros, notamment pour la création d'une nouvelle ZAC : la Baccolanche.

La pépinière d'entreprises PAMPA a connu un taux d'occupation moyen de 80%. Enfin, le club d'entreprises compte 101 entreprises adhérentes. La plate-forme MyPlainedelAin.fr compte 3 304 abonnés.

POUR ALLER PLUS LOIN
www.plainedelain.fr

¬ Immobilier à vocation économique

Bâtiment locatif immobilier

Depuis le 1er janvier 2017, la CCPA compte 7 BLI loués à 5 entreprises différentes.

Commune	ZAE	Locataire
Château Gaillard	En Beauvoir	OMELCOM
	La Laya	TNT express
Saint-Rambert-en-Bugey	Moulin à Papier	BCM Bâtiment 1
		BCM Bâtiment 2
		TSM Sofiler Bâtiment 1
		TSM Sofiler Bâtiment 2
Lagnieu	Blossieu	Lagnimmo

2. Accompagnement de projets de développement économique

¬ Projet de développement d'une filière de déconstruction aéronautique sur l'aérodrome d'Ambérieu

En 2016, l'Armée de l'Air – Détachement Air 278 a sollicité les collectivités locales pour l'accompagner dans sa démarche d'ouverture de sa plateforme aéronautique à Ambérieu-en-Bugey, à des activités civiles. Deux études, d'opportunité et de faisabilité, ont été portées par le Département de l'Ain, avec le soutien financier d'autres collectivités locales concernées dont la CCPA. Ces études ont mis en avant l'opportunité de créer une filière de déconstruction et de maintenance aéronautique sur la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey.

¬ Projet de centrales solaires

La CCPA a été sollicitée par plusieurs producteurs d'énergie solaire, pour implanter sur son territoire deux centrales photovoltaïques. Ces projets concernent :

- Le site d'une ancienne décharge d'ordures ménagères et d'une ancienne carrière, située sur le territoire de la commune de Sainte-Julie.
- Le site d'une ancienne carrière, situé sur le territoire de la commune de Lagnieu.

Ces projets permettraient ainsi la revalorisation de deux sites dégradés, tout en fournissant un revenu annuel à la Communauté de communes sur son patrimoine privé.

Un dialogue a été engagé en 2016 avec plusieurs opérateurs. La proposition de la société EDF EN France a été retenue. Un bail emphytéotique a été signé avec l'opérateur afin que celui-ci puisse engager les démarches administratives (dépôt d'un PC, dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie au 2ème semestre 2018...). La commission de régulation de l'énergie devrait rendre sa décision début 2019.

¬ Ville laboratoire TRANSPOLIS

Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les Communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens s'est achevé en 2018.

Cet outillage propose des pistes d'essais pour des véhicules de toutes natures afin d'améliorer leur comportement routier ou leur sécurité. Il reconstitue également « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains.

Transpolis est géré par une SAS dans laquelle on retrouve en son sein Renault Trucks, Colas, Adetel, Vibratel ainsi qu'une quarantaine d'autres entreprises associées. Le monde public n'y est pas étranger puisque chercheurs (IFSTTAR) et collectivités locales sont présentes.

La CCPA a participé à la réalisation de cet outillage à hauteur 1,2M€.

POUR ALLER PLUS LOIN: **www.transpolis.fr**
POUR EN VOIR PLUS :
www.youtube.com/watch?v=AWlRX3sJkgM

¬ Accélérateur des mutations de l'espace public : Projet ACMUTEP

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a pour objectif de lancer à côté de TRANSPOLIS et toujours sur l'ancien camp militaire des Fromentaux (Saint-Maurice-de-Rémens), un projet complémentaire : un campus d'entreprises dédié à l'accélération des mutations de l'espace public urbain (ACMUTEP).

Dans sa phase d'initialisation, le terrain d'implantation du projet a fait l'objet d'une opération de déconstruction importante et innovante. Elle est en effet conçue comme un chantier laboratoire : études de bruits, poussières et vibrations évitements écologiques, robotique de désamiantage et base vie de chantier décarbonnée en sont quelques exemples.

Cette opération a été cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et est accompagnée par le réseau IDfriches. En 2018, cette déconstruction remarquée a été achevée et promet de futures opérations de recyclage notamment du béton.

POUR ALLER PLUS LOIN
www.cc-plainedelain.fr/fr/un-territoire-d-innovation.html
POUR EN VOIR PLUS :
https://youtu.be/Lwn_Z83Y8nc

3. Services et accompagnement à destination des entreprises

¬ Les dispositifs d'aides

Aides à l'innovation

Depuis septembre 2009, la CCPA accompagne ses PME sur la voie de l'innovation dans un partenariat impliquant des étudiants ou des chercheurs. Elle permet à ses entreprises d'accéder « gratuitement » à des laboratoires de réputation internationale ou des écoles disposant de matériels et compétences difficilement accessibles, qui effectuent un travail de recherches ou d'études pour le compte de ces dernières. Les études sont financées par la CCPA à hauteur de 5 000 € à 15 000 €.

En 2018, trois projets d'étude ont été validés en commission :

- ENISE / Entreprise SONORHC
- EZUS / Groupement GAEC Perceneige – Fromagerie l'Embellie – Laiterie de la Côtière
- IFTH / D2P Billon

3
dispositifs d'aide
dédiés aux entreprises

9
entreprises soutenues
en 2018

1
accompagnement
dans le montage de dossier d'aide

Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2017, la CCPA a mis en place un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises destiné à soutenir l'installation et le développement des entreprises sur son territoire, dont l'octroi a été délégué par convention au Département de l'Ain.

L'aide est destinée aux PME dont l'activité se situe dans les domaines suivants :

- Bois, ameublement
- Plasturgie et matériaux composites
- Métaux, mécanique et métallurgie
- Aéraulique, frigorifique et thermique
- Équipements électriques, électroniques, automatismes
- Industrie agroalimentaire
- Environnement, recyclage
- Numérique, robotique.

Ainsi en 2018, deux entreprises ont été soutenues dans le cadre de leur projet d'installation en zone d'activités : DEFILUXE (Groupe Global Metal Works) à Ambérieu-en-Bugey (31 505 €) et AKEO+ à Château Gaillard (75 000 €).

Aide aux entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente

En 2018, la CCPA a mis en place en lien avec la Région, un dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente.

Ce dispositif a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres villes et centres bourgs par une subvention directe des dépenses d'investissement liées à l'installation, au développement ou à la rénovation des points de vente accessibles au public.

L'aide régionale (de 20 %, plafonnée à 10 000 €) doit être cumulée avec un cofinancement de la Communauté de communes fixée à 10 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 50 000 €.

Les aides sont accordées sur décision du Président, après examen et accord préalable de la commission développement économique et emplois.

En 2018, la CCPA a décidé d'accorder deux aides (sous réserve du co-financement de la Région) aux entreprises suivantes : EURL Liégeois à Joyeux (2 525 €) et Vis l'Ain (490 €).

¬ Services aux entreprises

Maison des entreprises, Tiers-lieux : coworking, fab lab, living lab

LAB 01
Cowork & Innovation

En plein cœur du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, la CCPA a aménagé un tiers lieu et des salles de réunions regroupées au sein de la Maison des Entreprises dont la gestion a été confiée, par voie de délégation de service public, à l'association LAB 01.

Espace ouvert à tous, dont le but est de favoriser la créativité et l'innovation, on y retrouve :

- **Un centre de coworking :** espace de travail partagé, avec du wifi, du café mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.
- **Un laboratoire de fabrication numérique (FABLAB) :** espace où il est mis à disposition toutes sortes d'outils et de machines-outils pilotées par ordinateur (imprimante 3D, découpe laser, fraiseuse...), pour concevoir et réaliser des objets, des prototypes, des maquettes, etc.
- **Un Living Lab :** Un regroupement d'acteurs publics et privés, d'entreprises, d'associations et de citoyens, pour inventer et tester des services, des outils ou des usages nouveaux.
- **Des salles de réunions**

Création/développement d'entreprises

- Renouvellement ou mise en place de partenariats permettant de soutenir la création ou le développement d'entreprises et d'emplois (plateforme d'initiative IPAC, Ain val de Saône entreprendre, ADIE, club d'entreprise du PIPA, etc...).
- Accompagnement des entreprises dans la recherche de foncier ou de bâtiment et dans la recherche de financements.

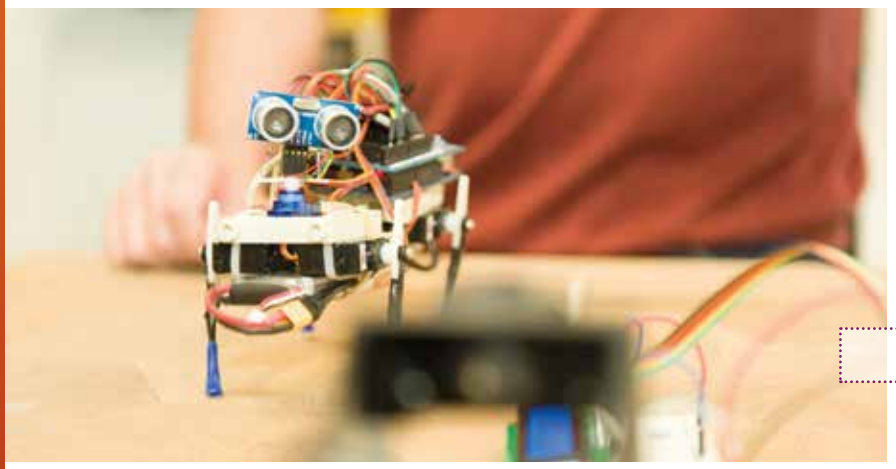

← Le FABLAB

4. Emploi-formation

¬ Grand Carénage de la centrale du Bugey

Le Grand Carénage est le programme industriel du parc nucléaire existant en France. Il vise à permettre la prolongation de la durée de fonctionnement des unités de production après 40 ans. Au cours de la période 2014-2025, EDF investira 2,1 milliards sur le site de Bugey.

Afin de répondre aux enjeux du programme industriel de la centrale de Bugey et par volonté commune de favoriser l'accès des entreprises locales aux marchés associés au Grand Carénage, une dynamique de coopération entre les acteurs du territoire a été lancée le 22 novembre 2017 par la création d'une instance de concertation (co-pilotée par le directeur de la centrale de Bugey et Mme la sous-préfète), et la mise en place de deux groupes de travail :

- **Groupe 1 :** Emploi-formation (piloté par la DIRECCTE)
- **Groupe 2 :** Accueil et accompagnement des entreprises (piloté par la CCPA).

Au cours de l'année 2018, plusieurs actions ont été mises en œuvre avec le concours de la CCPA, afin de permettre l'accueil des sous-traitants dans de bonnes conditions (en matière d'hébergement, d'accès routier), mais aussi afin de privilégier le recrutement de salariés et des sous-traitants de rang 2, provenant du territoire.

¬ Campus Région Numérique

Fin 2018, la CCPA a confié au bureau d'étude Arthur Hunt consulting la réalisation d'une étude visant à identifier les besoins des entreprises sur le champ du numérique et du digital, afin de valider la faisabilité de la création d'un campus numérique hors les murs sur le territoire. Les résultats sont attendus début 2019.

← Projet de point de vente collectif agricole

¬ Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)

Dans un contexte de reprise économique forte et de forte baisse du chômage sur notre territoire, les entreprises locales rencontrent des difficultés pour recruter. Dans le même temps, des personnes ne trouvent pas d'emploi car elles ne disposent pas des compétences recherchées. De ce fait, la CCPA et ses partenaires ont lancé une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) du territoire fin 2018 afin de préparer des actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

5. Agriculture

¬ Point de vente collectif agricole

La CCPA a poursuivi son travail en collaboration avec l'association Ain en Ferme, dont l'objectif est l'installation d'un point de vente collectif sur la commune de Saint-Sorlin.

La CCPA a travaillé en collaboration avec la Chambre d'agriculture et la commune à la validation de ce projet, et aider financièrement les agriculteurs afin que ces derniers puissent se former et travailler en amont de la création d'un bâtiment.

Des démarches ont été entreprises avec les services de l'État et de la mairie pour modifier le PLU de la commune et permettre la réalisation du projet.

Dans le même temps, un architecte a été recruté et travaille conjointement avec l'ensemble des utilisateurs futurs pour aménager un bâtiment fonctionnel sur cette entrée du territoire.

Les travaux devraient débuter en 2019.

¬ Réserves foncières

La CCPA a renouvelé sa convention avec la SAFER. Elle favorise les échanges et les relations sur l'ensemble des questions foncières relatives au milieu agricole, nombreux sur le territoire de la Plaine de l'Ain.

La question des compensations agricoles et les différentes solutions sont évoquées afin de travailler au mieux avec le monde agricole.

Cette convention donne un accès à la CCPA aux outils de la SAFER, notamment en terme de SIG.

Pour finir, la SAFER et la CCPA travaillent maintenant ensemble pour l'établissement de réserves foncières concernant les projets d'aménagements de la CCPA connu par la SAFER.

6. Promotion / Communication

- Organisation d'une soirée privée dans le cadre du festival de Pérouges à destination des partenaires économiques de la CCPA
- Participation à divers évènements organisés par des partenaires du monde économique et des établissement d'enseignements supérieurs

LA PROMOTION DU TOURISME

1. Office de tourisme Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain

Le Conseil communautaire a décidé, en novembre 2017, de faire évoluer le fonctionnement de l'office de tourisme d'association en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). L'EPIC a été effectif au 1er janvier 2018, avec le transfert du personnel associatif et de personnels mis à disposition par la CCPA. La structure comprend 9 ETP et 4 bureaux d'accueil, à Pérouges, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey et Lhuis.
La CCPA a attribué une subvention de fonctionnement de 316 000 €.

Office de tourisme Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain

Siège administratif : 143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain

Bureaux d'Informations Touristiques (BIT) :

BIT de Lhuis
10 Place de la Mairie - 01680 Lhuis
Tél. 04 74 39 80 92

BIT de Meximieux
1 Rue de Genève - 01800 Meximieux
Tél. 04 74 61 11 11

BIT de Pérouges
Route de la cité - 01800 Pérouges
Tél. 09 67 12 70 84

BIT de Saint-Rambert-en-Bugey
7, Avenue de l'Europe
01230 Saint-Rambert-en-Bugey
Tél. 04 74 36 32 86

2. Projets communautaires d'aménagement touristique

La CCPA porte et accompagne plusieurs projets ambitieux à vocation touristique.

¬ Lancement de l'étude sur le plan de gestion et de valorisation « ENS Vallée de l'Albarine », en lien avec le projet Verticales

Le site étant labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département, un plan de gestion et de valorisation est nécessaire. Après consultation, l'agence Mosaïque Environnement a été retenue et a débuté son travail de terrain en juin 2018. La phase de diagnostic du territoire est prévue sur douze mois.

↑ Cascade de la Charabotte

¬ Eurovéloroute Viarhôna

La CCPA compte environ 8 km de l'itinéraire européen Viarhôna (EV17) sur son territoire, entre Villebois et Saint-Sorlin en Bugey. L'écocompteur installé à Sault-Brénaz annonce 54 000 passages cyclistes en 2018.
La CCPA participe aux comités de pilotages du collectif entre Lyon et Genève. Celui-ci a acté d'une gouvernance et d'un schéma stratégique organisé autour de la signalétique, des aires d'accueil, des hébergements, de la professionnalisation et d'un plan de communication.
Par ailleurs, l'étude sur la boucle secondaire entre Villebois et Groslée a été finalisée. Les résultats ont été présentés aux élus et il a été décidé de procéder par phases, la première étant entre Villebois et le port de Briord.

↑ La ViaRhôna

¬ Pôle touristique de Pérouges

Suite à l'étude DMC menée en 2017, la CCPA a lancé une étude juridique avec le cabinet d'avocats Ernst & Young pour définir le statut juridique le plus adapté à une gouvernance mixant structures publiques et privées.

↓ Pérouges

¬ Etude pour la définition des schémas communautaires de la randonnée et des sites naturels et touristiques

Le bureau d'étude Traces TPI a analysé plus de 1 200 km de sentiers de randonnée existants sur le territoire de la Plaine de l'Ain et a effectué une proposition de sentiers à retenir pour le schéma communautaire. Une réunion avec les acteurs et communes concernées a été organisée en juin. Le conseil communautaire a validé la première phase de l'étude en juillet 2017 et a acté la poursuite de l'étude pour affiner les données et ainsi permettre la demande d'inscription au PDIPR de l'Ain.

La randonnée dans la Plaine de l'Ain, c'est :

669 km
de sentiers de randonnée

3 types de randonnée
pédestre, équestre et VTT

5 grands itinéraires
GR59, GRP de Lhuis à Izieu, GRP du Beaujolais au Bugey, Chemin d'Assise, St Jacques de Compostelle

¬ Projet d'un point de vente collectif au rond-point de Saint-Sorlin-en-Bugey

A l'occasion de la création du bâtiment pour la création d'un point de vente collectif de produits agricoles, l'opportunité d'associer une partie dédiée à l'accueil touristique s'est naturellement développée. Il est donc prévu de réserver une partie du bâtiment à un point d'accueil touristique. Les accès aux locaux seront indépendants et fonctionnels afin d'accueillir les permanences de l'office de tourisme.

¬ Accompagnement sur la stratégie numérique touristique

La CCPA a validé le lancement d'une étude pour établir une stratégie pour une offre digitale, à partir d'un diagnostic de l'existant et d'une veille. L'agence Présence a été sélectionnée en 2018.

¬ Signalétique touristique routière

Installation de panneaux à vocation touristique pour le secteur « Rhône Chartreuse de Portes », dans la continuité de la signalétique développée par le Pays du Bugey. Projet en partenariat avec le Département de l'Ain.

¬ Concession pour le projet touristique de la Maison du Petit Prince

Trois candidats ont déposé un dossier pour la concession de la Maison du Petit Prince. Deux candidatures ont été autorisées à concourir et au final, une seule offre a été maintenue pour poursuivre la négociation.

3. Un appel à projets « développement touristique »

Le tourisme bénéficie d'un budget annuel destiné aux collectivités, associations et entreprises, qui portent des projets contribuant à développer l'offre touristique : création de nouvelles activités, élargissement ou qualification des activités déjà proposées, projets d'accueil des cyclotouristes le long des itinéraires.

Maîtrises d'ouvrage	Projets	Montant 2018
Ass. de protection des bassins versants du Gardon, du Lac Bleu et de la Grotte du Gardon	Réalisation d'un sentier du patrimoine autour du passé industriel de Vareilles et de la vallée du Gardon à Ambérieu-en-Bugey	500 €
Commune de Souclin	Rénovation du four à pain de Fay	12 600 €
Commune d'Ambérieu-en-Bugey	Travaux supplémentaires du Château des Allymes et étude paysagisme	23 703 €
Ass. Comité du Vieux Pérouges	Mise en accessibilité des bâtiments du comité et réfection de l'hortulus	22 500 €
Ass. Art et Musique d'Ambronay (CCR)	Valorisation et promotion de l'image culturelle et touristique du territoire de la CCPA	15 250 €
Commune de Saint-Denis-en-Bugey	Valorisation du site de la tour de Saint Denis en vue du développement touristique	35 769 €
Commune de Bourg-Saint-Christophe	Requalification du centre village avec aménagement du coteau et point de vue sur la Plaine de l'Ain et le Bugey	44 152 €
Commune de Lagnieu	Travaux de mise en valeur du patrimoine culturel du château de Montferrand	78 334 €
CCPA	Film promotionnel sur la Pernaz	1 050 €
OTPBPA	Site internet portail du tourisme de la Plaine de l'Ain	40 000 €

↓ **Vue du château de Saint-Maurice-de-Rémens où a séjourné Antoine de Saint-Exupéry enfant.**

4. La Taxe de séjour touristique

La taxe de séjour s'applique depuis le 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire de la CCPA.
Elle est collectée auprès des touristes qui dorment au moins une nuit dans les hébergements touristiques et tous les propriétaires et gérants d'hébergements sont concernés, y compris ceux qui commercialisent leur logement via des plateformes en ligne. La recette de la taxe de séjour est alors destinée à des actions favorisant la fréquentation touristique de la collectivité ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des sites naturels ou patrimoniaux à des fins touristiques sur notre territoire.

Les tarifs 2019 ont été révisés en septembre 2018, en lien avec la loi de Finances 2018. Une distinction est effectuée entre les hébergements classés et ceux non classés. Un tarif au pourcentage du tarif de la nuitée par personne est mis en place. La CCPA a décidé d'appliquer le taux le plus bas, soit 1%.
En 2018, le montant global de la taxe de séjour s'est élevée à 62 375 €.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.cc-plainedelain.fr
RUBRIQUE TOURISME > TAXE DE SÉJOUR

LES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET LA VIE LOCALE

1. Les séniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC c'est :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l' observation du vieillissement.

POUR ALLER PLUS LOIN
www.clic-plainedelain.fr

↑ Animations lors de la Semaine Bleue

789 personnes
accompagnées en 2018

Un service gratuit

Une équipe
composée d'une responsable / coordinatrice de service, une assistante de coordination et une assistante d'accueil.

Accueil du public
sur rendez-vous

Visite à domicile
sur rendez-vous

Bureaux du CLIC :
46 rue Noblemaire,
01 500 Ambérieu-en-Bugey

¬ Activité du CLIC / Statistiques

Nombre de personnes accompagnées	2018
	789

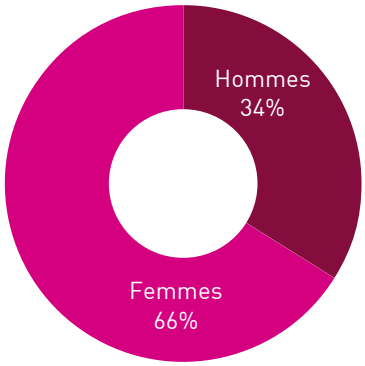

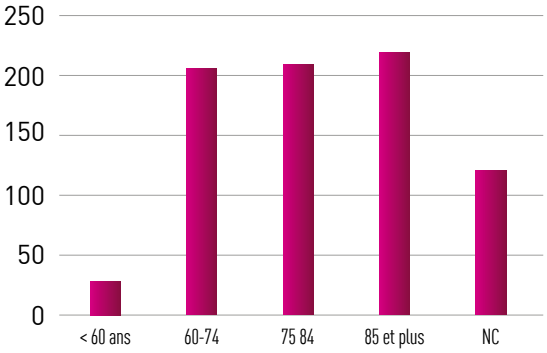

¬ Répartition par canton

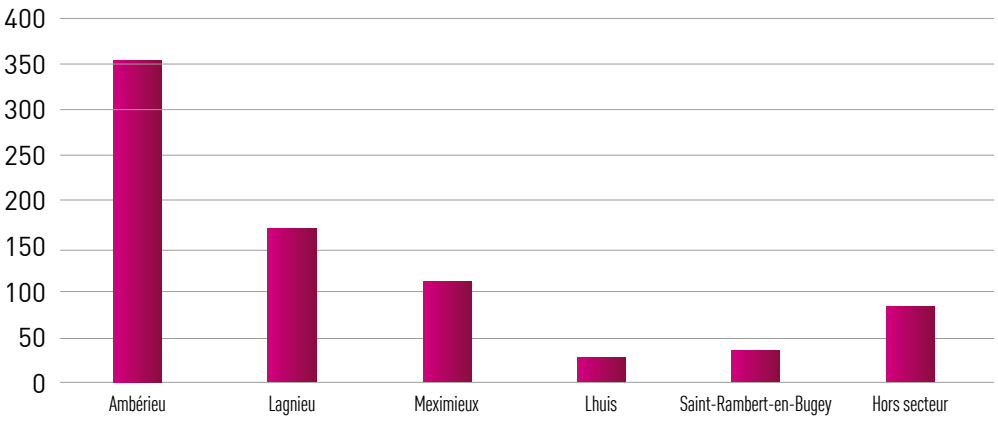

¬ Concrètement...

1 mois = 66 nouvelles personnes accompagnées

38 personnes
accès aux droits : tutelle, APA, ACS, CESU...

3 personnes
structures d'accueil : EHPAD, PUV, MARPA, Foyer logements...

1 personne
signalement : personne vulnérable, risque suicidaire...

23 personnes
maintien à domicile : sortie d'hospitalisation, adaptation du logement, transports, aide à domicile...

1 personne
action collective : Semaine Bleue, prévention des chutes...

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés

Depuis janvier 2018 et après le site de Lagnieu, le deuxième site d'accueil de jour itinérant de la Plaine de l'Ain a ouvert à Ambérieu-en-Bugey. Il permet l'accueil en journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentée, rompant ainsi leur isolement et favorisant leur maintien à domicile. Les aidants et la famille peuvent trouver ainsi un temps de répit. Douze places sont disponibles avec la possibilité d'un transport. La construction de l'accueil de jour a été soutenue par la CCPA dans le cadre de sa compétence action sociale.

↓ Accueil de jour Ambérieu-en-Bugey

POUR ALLER PLUS LOIN
www.accueildejourpa.com

3. Maison de Services Au Public (MSAP)

→ **Maison de services au public**
108, rue du Dr Temporal
01 230 Saint-Rambert-en-Bugey
Tél. 04 74 36 26 00

La Maison de Services Au Public (MSAP) de Saint-Rambert-en-Bugey est ouverte depuis mai 2016. Elle est portée par le Centre socioculturel de l'Albarine, qui en est le gestionnaire par voie de convention avec la CCPA qui est compétente en la matière depuis le 1er janvier 2018.
Il s'agit d'un service de proximité à destination de tout public. En un même lieu, un agent accueille, oriente et aide dans les démarches administratives en lien ou non avec les organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM) : attestations, ANTS, retraite etc. La MSAP est également en partenariat avec l'ADSEA, le département (assistantes sociales), les conseillers RSA du territoire, la Mission Locale, la MIFE et les mairies des communes du secteur. Cet accueil gratuit et sans rendez-vous, apporte des réponses générales et/ou personnalisées sous couvert du secret professionnel. La MSAP dispose de 3 ordinateurs en libre-service : l'usager peut être en autonomie ou accompagné. La Maison de Services Au Public c'est : 3040 visites depuis son ouverture avec une fréquentation en constante augmentation (441 en 2016, 1287 en 2017 et 1312 pour les 10 mois de 2018). Elle a également développé une permanence délocalisée à Tenay depuis juin 2018.

4. Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

¬ La promotion du sport

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports.
Comme chaque année, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain subventionne aussi les clubs sportifs de haut niveau ou qui comprennent dans leurs licenciés des sportifs de haut niveau.
Un soutien est également apporté aux clubs dotés d'une école de sport labélisée. Pour la saison 2017/2018, ce sont 24 clubs qui ont été aidés pour enseigner le sport aux enfants dès leur plus jeune âge (19 200 €).

9 clubs sportifs de haut niveau aidés
50 500 € de subventions

31 associations ou clubs sportifs aidées pour leur manifestation
134 750 € de subventions

↓ Critérium du Dauphiné

↓ Tour du Valromey, départ le 12 juillet 2018 : Départ de Chazey-sur-Ain pour Groissiat

La Plaine de l'Ain, terre cycliste

Tour de l'Ain
le 18 mai 2018 :
Départ de Saint-Vulbas
pour Montrevel-en-Bresse

Critérium du Dauphiné
le 07 juin 2018 :
Départ de Chazey-sur-Ain
pour Lans-en-Vercors

¬ Soirée des jeunes champions

Tous les deux ans, la CCPA organise une «soirée des champions» pour récompenser des personnes méritantes. Le thème de cette année était « bénévolat et handisport ». Ainsi une trentaine de personnes, bénévoles dans le milieu sportif depuis plus de 30 ans ou bien pratiquant de l'handisport en compétition, se sont retrouvés le 7 décembre 2018 à la salle des fêtes de Villieu.

← Soirée des champions 2018

¬ Le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

Le gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain est historiquement un équipement structurant de la CCPA, inauguré en 1983.
Le lycée de la Plaine de l'Ain dépend de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle a annoncé des nouvelles majeures en faveur de la rénovation de cet équipement (extension, rénovation), qui a besoin d'un fort réinvestissement compte tenu de sa vétusté et de son effectif : bientôt 2 000 élèves alors qu'il avait été conçu pour 1 400 élèves au maximum.

Compte tenu du sous-dimensionnement et du vieillissement du gymnase communautaire actuel, la CCPA s'est engagée dans un projet de rénovation/extension, qui fera ainsi partie d'un projet majeur de rénovation complète du site du Lycée de la Plaine de l'Ain.
Le lauréat du concours est Link Architectes et DOUCERAIN DELZIANI. Le projet proposé allie extension et création de nouvelles salles et pratiques sportives, notamment une salle d'escalade (avec une Structure Artificielle d'Escalade et un mur « bloc »). Démarrage des travaux début 2019.

2 000
élèves

3 328 m²
surface totale
du complexe sportif

4,4
millions d'euros
le coût total des travaux

11 m
hauteur du mur d'escalade

5. La jeunesse et l'insertion

¬ Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- 8 associations aidées (dont la Mission Locale Jeunes) = 79 800 € de subventions
- Soutien des écoles pour le transport vers les piscines
- Soutien aux foyers socio-éducatifs

¬ Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- 12 associations aidées = 91 356 € de subventions

¬ Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- Aide de 50 € pour le stage de base
- Aide de 100 € pour le stage de perfectionnement
- Soutien à 21 jeunes = 1 850 € d'aides

6. La culture et l'évènementiel

¬ Soutien à la culture et à l'évènementiel

- Soutien aux associations
- Rayonnement intercommunal
- Accès à la culture dans des domaines éclectiques : danse, théâtre, musique lyrique, jazz ou métal

33 projets soutenus
198 400 € de subventions

7. Le patrimoine

¬ Journées européennes du patrimoine, les 14 et 15 septembre 2018

- Thème des mousquetaires
- 3 600 visiteurs
- Spectacle équestre, représentation théâtrale de Cyrano de Bergerac, combats à l'épée…
- Visites libre et guidées du château

Si l'application offre dorénavant la possibilité de découvrir le château tout au long de l'année, au mois de septembre, les Journées Européennes du Patrimoine ont permis de faire revivre le XVIIème siècle en compagnie des mousquetaires du roi venus croiser le fer. Un événement qui accueille chaque année de plus en plus de visiteurs.

↓ Le Marathon Relais de la Plaine de l'Ain

← La Garde des Lys lors des Journées Européennes du Patrimoine

¬ Nouveauté : découvrez le Château de Chazey

Poussez les portes d'un château fermé au public !

Nous sommes en 1571. Jacques de Savoie-Nemours pousse la lourde porte qui mène à la cour du château de Chazey-sur-Ain. Près de 450 ans plus tard, il est toujours là ; enfin pas à proprement parler.

La Communauté de communes Plaine de l'Ain, propriétaire de l'édifice depuis 1974, s'est investie pour rendre possible la découverte du château malgré son accès fermé au public en dehors des journées du patrimoine.

Pour ce faire, elle a fait appel à l'agence 44 screens afin de développer une application en réalité augmentée. Ainsi, promeneurs, touristes ou même curieux depuis le parc du château, ou de leur canapé, ont l'opportunité de rencontrer Jacques de Savoie-Nemours lors d'une visite à 360° degrés des principales salles du château. En sa compagnie, ils prendront connaissance de faits historiques ou d'anecdotes et tenteront de gagner des blasons afin de reconstituer le plafond de la salle des ancêtres...

A votre tour, téléchargez l'application du Château de Chazey et rejoignez Jacques de Savoie-Nemours pour une visite inédite !

L'APPLICATION «CHÂTEAU DE CHAZEY»
DISPONIBLE SUR APPLE STORE ET GOOGLE STORE

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr

Création graphique et mise en page : Anne-Sophie Joubert - bymissanso.com / Crédits photos : CCPA, Jérôme Chabanne